

NATIONS



UNIES

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES PAYS INSUFFISAMMENT DEVELOPPES**

**FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Rapport final de M. Raymond Scheyven, établi en application
de la résolution 724 B (VIII) de l'Assemblée générale**

ASSEMBLEE GENERALE

**DOCUMENTS OFFICIELS : NEUVIEME SESSION
SUPPLEMENT No 19 (A/2728)**

NEW-YORK, 1954

715
Cp. 3

NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES PAYS INSUFFISAMMENT DEVELOPPES

**FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES
POUR
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapport final de M. Raymond Scheyven, établi en application
de la résolution 724 B (VIII) de l'Assemblée générale



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : NEUVIEME SESSION
SUPPLEMENT No 19 (A/2728)

New-York, 1954

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

LETTRE D'ENVOI

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport final que j'ai été chargé de rédiger et qui a pour objet la création d'un Fonds spécial pour l'octroi de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme.

Je tiens à remercier l'Assemblée générale de la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner.

Mes remerciements vont aussi à tous les gouvernements qui m'ont très aimablement accueilli, chaque fois que j'ai exprimé le désir de prendre contact avec eux. J'aurais aimé me rendre dans la capitale de tous les pays représentés à l'Organisation des Nations Unies; malheureusement le temps m'était mesuré et l'objet de ma mission ainsi que les termes mêmes du mandat qui me fut confié m'imposaient certaines limites.

Les entretiens que j'ai eus avec les représentants des grandes organisations internationales qui s'intéressent aux problèmes que j'ai été chargé d'étudier m'ont été également très utiles.

Je tiens, enfin, à remercier les membres du Secrétariat des Nations Unies qui ont mis tout en œuvre afin de faciliter ma tâche.

(Signé) Raymond SCHEYVEN

Bruxelles, le 10 août 1954

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
MANDAT	vi
INTRODUCTION	vii
CHAPITRE PREMIER :	
1. Le devoir sacré des Nations Unies.....	1
2. Les raisons d'agir.....	4
3. Les résultats acquis.....	
4. Les grandes lignes de l'action.	
5. Nécessité du financement des investissements non rentables.....	9
6. Tout doit être mis en œuvre.....	12
CHAPITRE II. — HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DE L'IDÉE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS SPÉCIAL.....	14
CHAPITRE III. — APPUI MORAL ET MATÉRIEL QUE LES GOUVERNEMENTS SONT DISPOSÉS À APPORTER AU FONDS SPÉCIAL.....	17
CHAPITRE IV. — COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DES NEUF....	20
1. Nature des contributions.....	20
2. Critères qui serviraient à l'examen des demandes introduites par les gouvernements des pays insuffisamment développés.....	21
3. Prêts et dons.....	21
4. Organisation du Fonds spécial.....	22
CHAPITRE V. — CONCLUSIONS.....	24

A N N E X E

Quotes-parts des contributions des pays Membres à l'Organisation des Nations Unies, au Fonds monétaire international et à la Banque inter- nationale pour la reconstruction et le développement (en pourcentages du total)	26
---	----

MANDAT

Par sa résolution 724 B (VIII), concernant le "développement économique des pays insuffisamment développés", adoptée le 7 décembre 1953, à sa 468^{ème} séance plénière, l'Assemblée générale des Nations Unies:

"1. *Exprime* au Comité des Neuf sa profonde gratitude pour le travail qu'il a accompli ;

"2. *Invite* les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées compétentes dans le domaine économique et le domaine social à faire parvenir au Secrétaire général leurs observations détaillées, d'une part, sur les recommandations contenues dans le rapport du Comité des Neuf, et, d'autre part, sur l'importance de l'appui moral et matériel que l'on peut espérer de leur part en faveur du fonds envisagé ;

"3. *Décide* de charger l'actuel Président du Conseil économique et social, M. Raymond Scheyven, d'examiner, avec le concours du Secrétaire général, les observations que les gouvernements présenteront comme suite à l'invitation formulée dans le paragraphe précédent; de rassembler ces observations et, s'il le juge nécessaire, de demander des précisions complémentaires, le cas échéant, par voie de consultations directes avec les gouvernements; de soumettre au Conseil économique et social, à sa dix-huitième session, un rapport intérimaire sur ce travail et, en tout cas, de présenter à l'Assemblée générale, à sa neuvième session, un rapport final ainsi que ses observations, afin d'aider l'Assemblée à formuler toutes recommandations qu'elle serait en mesure de faire et qui soient de nature à faciliter la création du fonds dès que les circonstances le permettront."

INTRODUCTION

Au cours de mes séjours dans plusieurs capitales, il m'est apparu qu'il serait hautement souhaitable d'attirer l'attention de l'opinion publique mondiale, plus particulièrement celle des pays industrialisés, sur la profonde misère dans laquelle vivent encore aujourd'hui près des deux tiers de l'humanité, et de lui présenter les arguments moraux, politiques et économiques qui plaident en faveur d'une grande œuvre d'entraide internationale.

De plus, il m'a semblé que certains milieux dirigeants n'étaient pas encore entièrement convaincus de la nécessité de financer, par l'intermédiaire d'un Fonds international, des investissements non rentables dans les pays insuffisamment développés.

Très souvent, j'ai eu l'impression que certains de mes interlocuteurs pensaient que les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, dans leur structure actuelle — et plus particulièrement la Banque internationale pour la reconstruction et le développement — de même que les programmes d'assistance technique, étaient capables de remplir, aux côtés du capital privé, la mission qui serait confiée au Fonds spécial.

C'est pourquoi je crois utile de consacrer la plus grande partie du présent rapport à présenter une nouvelle fois les arguments qui démontrent la nécessité de mettre en valeur les pays insuffisamment développés et d'établir un Fonds spécial, tels qu'ils se dégagent notamment des travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, des récentes délibérations du Conseil économique et social à Genève et des réponses données par les gouvernements au questionnaire qui leur a été envoyé par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le chapitre II fait l'historique du Fonds spécial depuis le jour où, pour la première fois, l'idée de sa constitution a été évoquée aux Nations Unies, jusqu'à l'accomplissement de la présente mission.

Le chapitre III est consacré à l'appui moral et matériel que les gouvernements sont disposés à apporter au Fonds spécial.

Le chapitre IV étudie les commentaires présentés par les différentes réponses gouvernementales relativement au rapport du Comité des Neuf.

Le chapitre V présente les observations que l'Assemblée générale m'a demandé de faire afin de faciliter la création du Fonds, dès que les circonstances le permettront.

Chapitre premier

I. — Le devoir sacré des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies s'est, dès sa constitution, donné pour tâche de promouvoir de meilleures conditions de vie dans les pays insuffisamment développés.

Aux termes des Articles 55 et 56, les peuples signataires de la Charte se sont formellement engagés à agir, tant conjointement que séparément, en vue de favoriser "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social".

LE GRAND PROBLÈME DE L'HEURE: LA LUTTE CONTRE LA MISÈRE

Les peuples riches ignorent encore trop la misère qui règne dans le monde, alors cependant qu'au cours de ces dernières années des hommes de grande valeur intellectuelle et morale ont élevé la voix et se sont attachés à en décrire l'ampleur. Leur contribution a été très précieuse et l'on peut dire qu'actuellement l'étude descriptive de la misère du monde est réalisée: elle ouvre les yeux sur une situation dramatique en révélant que manger à sa faim et vivre décemment constituent encore aujourd'hui un privilège réservé à une minorité d'êtres humains.

Il faut que ces faits et les conséquences qui en découlent pénètrent dans les esprits et que l'opinion publique de tous les pays, et plus particulièrement les milieux dirigeants, se rendent compte qu'une des tâches les plus importantes de notre époque reste la lutte contre la misère. Toutefois, le problème est tellement vaste que l'on ne peut envisager de le présenter de manière complète en quelques pages. Aussi faut-il se limiter à en esquisser les grandes lignes, en mettant l'accent sur les faits les plus saillants.

LES CONSÉQUENCES DE LA MISÈRE

Il est difficile d'imaginer, sans l'avoir vu, ce que représente réellement cette misère qui accable la plus grande partie de l'humanité. En Afrique, en Asie, en Amérique latine, dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, la misère condamne inexorablement des centaines de millions d'êtres humains à souffrir de la faim et à vivre dans des huttes malsaines. Les maladies endémiques s'emparent de ces proies faciles. Des centaines de millions d'hommes sont analphabètes et leur ignorance donne à leur détresse une apparence de fatalité. Même en Europe, de vastes régions constituent encore des zones de pauvreté, de maladie et d'ignorance.

LA FAIM

La faim ouvre le cortège de la misère. Il ne s'agit pas seulement de la faim occasionnelle due à quelque disette exceptionnelle, mais de la faim quotidienne et endémique, que connaissent plus d'un milliard et demi

d'êtres humains¹, soit près des deux tiers de l'humanité.

Dans le confort de leur civilisation et dans leur confiance dans le progrès, certains pourraient croire que cette situation est en voie d'amélioration. Il n'en est malheureusement rien, bien au contraire: le pourcentage de la population du monde nettement sous-alimentée est passé de 38,6 pour 100 avant la guerre à 59,5 pour 100 aujourd'hui². Il est à peine croyable qu'avec l'énorme puissance de nos moyens, nous n'ayons pu résoudre le problème de l'alimentation dans le monde à une époque où les progrès de la science et de la technique n'ont jamais été aussi manifestes.

C'est dans cette perspective que la population du monde s'accroît à la cadence de 80.000 êtres humains par jour³, soit approximativement 30 millions par année. Faute de mettre en œuvre des mesures adéquates, l'ampleur du problème ne fera que croître: selon une étude faite par l'Organisation des Nations Unies, la population mondiale, dont le chiffre était de 2 milliards 400 millions d'unités en 1950, pourrait atteindre celui de 3 milliards 600 millions dans une trentaine d'années⁴.

LES TAUDIS

Comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a constaté, au problème de la faim s'ajoute celui des taudis. Une part importante de l'humanité vit dans la promiscuité. Innombrables sont les familles qui habitent dans un seul abri, entassées, le plus souvent, dans des huttes de pisé, exiguës, sombres et malsaines. De telles conditions de logement rendent impossible l'hygiène la plus élémentaire et constituent un facteur de propagation des maladies contagieuses⁵.

LA MALADIE

Ces conditions d'alimentation et de logement entraînent l'affaiblissement des organismes, qui deviennent des proies faciles pour la maladie. Aussi le choléra, la pneumonie, le paludisme, la tuberculose, le trachome et le pian sévissent-ils dans de vastes régions du globe.

Les enquêtes faites par l'Organisation mondiale de la santé⁶ révèlent qu'environ 300 millions d'êtres hu-

¹ Voir *Population*, oct.-déc. 1953, Institut national d'études démographiques, Paris, p. 631.

² Voir *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1952.IV.11, p. 46, tableau VII.

³ Voir "Étude d'ensemble de l'accroissement de la population mondiale dans le passé et dans l'avenir" *Bulletin démographique*, No 1, Nations Unies (New-York, décembre 1951), p. 8.

⁴ Voir *The Determinants and Consequences of Population Trends*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1953.XIII.3, p. 161.

⁵ Voir *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1952.IV.11, p. 65.

⁶ *Ibid.*, p. 24.

maines souffrent du paludisme. Dans les agglomérations urbaines des régions insuffisamment développées, les victimes de la tuberculose sont quatre fois plus nombreuses que dans les villes des pays occidentaux. Dans le Proche-Orient, le Moyen-Orient et l'Asie méridionale sévissent le trachome et d'autres maladies ophtalmiques qui mènent à la cécité. Des épidémies de choléra, de fièvre typhoïde et de fièvre jaune ravagent encore régulièrement ces parties du globe, tandis que les maladies gastriques, dues à la pauvreté et à l'insuffisance de l'alimentation, y perçoivent un lourd tribut.

La vigueur corporelle et intellectuelle de nombreuses populations se trouve ainsi minée dès l'enfance; de ce fait, leur puissance de travail et leur résistance physique et morale sont irrémédiablement affaiblies. Aussi des centaines de millions d'êtres humains disparaissent-ils prématurément dans l'épuisement du combat inégal qu'ils mènent dès leur naissance contre la faim, la maladie et le désespoir — un combat qu'avant eux, déjà, leur père et leur mère ont livré et perdu.

Les statistiques de la mortalité infantile sont éloquentes. Nés dans les conditions qui viennent d'être décrites, les enfants des régions déshéritées n'ont qu'une chance de vie très limitée. Alors qu'au sein des nations riches un enfant sur trente meurt en bas âge, dans certaines régions les moins favorisées, environ cinq enfants sur dix périssent avant d'atteindre l'adolescence⁷. Et ceux qui survivent donneront le jour à des êtres que les carences alimentaires rendront encore plus fragiles. Les différences entre les durées moyennes de vie illus-

trant la gravité de la situation: la longévité moyenne de l'homme est de 68 ans en Suède, alors qu'elle n'est que de 27 ans dans l'Inde⁸.

L'IGNORANCE

Sur le plan de l'éducation, le tableau est tout aussi déprimant: la moitié des hommes adultes ne sait ni lire ni écrire et, dans les pays insuffisamment développés, les personnes intellectuellement formées représenteraient moins de 4 pour 100 de la population totale. Le pourcentage d'illettrés dépasse dans certains pays 80 pour 100⁹.

On se trouve ainsi devant un cercle vicieux vraiment tragique: la pauvreté, la sous-alimentation, la maladie sapent la vitalité de ces populations et diminuent leur capacité d'entreprendre le gigantesque effort de relèvement que leur condition commande.

Si une telle situation devait se prolonger, elle soulèverait de grands problèmes sociaux et politiques et finirait par rendre séduisantes aux yeux de ces populations les solutions les plus désespérées. La misère constitue une menace que les pays développés ne peuvent refuser de voir.

LA DIFFÉRENCE DE REVENUS ENTRE LES NATIONS RICHES ET LES NATIONS PAUVRES

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-dessous, qui donne une estimation du revenu national par habitant dans les divers pays du monde, pour comprendre et mesurer l'ampleur de la misère.

Répartition du revenu mondial en 1949

(Sur la base de 70 pays)

Revenu moyen par habitant	Nombre de pays		Population		Revenu national	
	Dans le groupe	Pourcentage	Dans le groupe (millions de personnes)	Pourcentage (en chiffres ronds)	Dans le groupe (millions de dollars)	Pourcentage (en chiffres ronds)
Moins de 50 dollars.....	12	17	650,9	31	18.632	4
Moins de 200 dollars.....	40	57	1.381,1	66	74.962	15
Moins de 600 dollars.....	62	89	1.841,1	89	226.293	44
Moins de 900 dollars.....	69	99	1.930,7	93	296.270	58
Moins de 1.500 dollars.....	70	100	2.079,9	100	513.101	100

* Voir *Rapport sur l'économie mondiale, 1949-50*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1951.II.C.1, p. 10, tableau 2.

Il résulte de ce tableau que 66 pour 100 des habitants du globe ne disposent que de 15 pour 100 du total du revenu mondial; le revenu par habitant dans ces régions s'élevait en 1949 à environ 55 dollars. Par contre, un tiers de la population dispose de 85 pour 100 du revenu global et jouit d'un revenu individuel moyen d'environ 630 dollars, soit près de douze fois plus élevé. Certes, ces chiffres doivent être acceptés avec un certain nombre de réserves, mais ils constituent néanmoins un ordre de grandeur valable et mettent en lumière l'écart considérable qui existe entre les pays riches et les pays pauvres.

Cette différence sensible entre les conditions d'existence des peuples du monde tend encore à s'amplifier dans les régions où le taux d'accroissement des populations est supérieur à celui de leur production nationale, ce qui est le cas dans certains pays sous-développés.

⁷ Harold Wilson, *The War on World Poverty*, Londres, Gollancz, 1953, p. 16.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION

Cette dernière remarque concernant l'accroissement de la population constitue une raison supplémentaire d'inquiétude qui nous incite à entreprendre une action de grande envergure. Les 80.000 êtres humains qui journellement viennent augmenter la population du globe posent déjà, dans les conditions actuelles, des problèmes aigus, que les données relatives à la sous-alimentation ont suffisamment souligné. Il faut tenir compte également de l'accroissement supplémentaire de population qui résultera des progrès réalisés dans les régions déshéritées.

Certains font remarquer que tout développement de la production, à moins qu'il ne soit très important, serait soit compensé soit même dépassé par l'augmen-

⁸ Voir *Annuaire démographique, 1951*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1952.XIII.1, p. 531 et 537.

⁹ Voir *Annuaire statistique, 1949-50*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1950.XVII.3.

tation de la population, accélérée encore par de meilleures conditions d'existence. L'amélioration de la situation dans les pays insuffisamment développés doit, en effet, entraîner deux conséquences, une diminution de la mortalité infantile et un allongement de la vie humaine, qui se traduiront toutes deux par un seul et même effet : un accroissement supplémentaire de la population.

C'est ainsi que la possibilité même d'élever le niveau de vie des pays sous-développés est mise en question.

Il est exact que le taux de fécondité est généralement très élevé dans les pays pauvres. Les auteurs expliquent ce phénomène par des raisons d'ordre physiologique et psychologique. Certaines déficiences dans les régimes alimentaires provoquent une extrême fécondité. D'autre part, les joies familiales sont les seules que connaissent bon nombre de déshérités, tout comme il est vrai, à l'inverse, que certaines organisations claniques ou tribales font que la paternité n'entraîne aucune responsabilité et n'éveille aucune conscience familiale. Il est certain aussi que l'élévation des niveaux de vie pourrait avoir, du moins au début, une répercussion directe sur le taux de l'accroissement de la population, et ceci d'autant plus qu'un effort spécial sera entrepris en même temps sur le plan sanitaire.

La question posée par l'accroissement de la population présente donc un certain fondement. Mais il faut être avant tout réaliste. Même ceux qui prônent le contrôle des naissances ne pourraient empêcher la population du monde d'augmenter considérablement dans les prochaines années, selon les prévisions des experts. De plus, s'il est exact que le taux d'accroissement de la population a tendance à augmenter lorsque s'améliorent les conditions d'existence, il est également établi que l'élévation du standard de vie à partir d'un certain niveau tend à réduire la natalité.

Bien que la question posée par l'accroissement de la population soit inquiétante, elle ne peut en aucun cas constituer une raison suffisante de rester inactif. Au contraire, il faut en déduire que les programmes de développement devront tenir compte d'une certaine augmentation initiale du taux d'accroissement de la population qu'entraîne le progrès et devront être conçus de manière à permettre néanmoins une élévation du revenu moyen par habitant. S'il n'en était pas ainsi, la situation, qui est déjà grave aujourd'hui, le serait encore davantage demain.

CETTE SITUATION N'EST PAS DÉSPÉRÉE

Devant l'ampleur des problèmes et l'importance des moyens à mettre en œuvre, certains pourraient considérer cette situation comme désespérée, s'il n'y avait dans l'histoire récente des exemples susceptibles de donner confiance dans les possibilités humaines et qui montrent que des moyens relativement réduits peuvent atteindre des résultats déjà importants.

Il ne faut pas sous-estimer non plus les effets cumulatifs d'entreprises limitées, qui s'étendent à d'autres secteurs. Par exemple, une offensive menée contre la maladie ne restaurera pas seulement les forces physiques d'une population, mais contribuera à une augmentation de la productivité; de même, les progrès enregistrés dans le domaine de l'instruction auront des répercussions indirectes sur le revenu national, en permettant l'introduction de nouvelles méthodes agricoles, industrielles et commerciales. Une fois l'inertie physique et mentale vaincue, les possibilités de progrès s'accroissent et des communautés entières se trouvent animées d'un esprit d'initiative. Les énergies latentes des populations se multiplient et se traduisent par un élan généralisé de la communauté entière vers la réalisation d'une vie meilleure.

IL Y A SUFFISAMMENT DE TERRES POUR NOURRIR LA POPULATION DU MONDE

Ce ne sont certes pas les terres qui font défaut. Des experts autorisés, appartenant notamment au Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique, estiment que 2 milliards d'acres à peine sont cultivés sur une superficie cultivable de 16 milliards d'acres¹⁰. M. Colin Clark affirme qu'il n'est même pas nécessaire d'augmenter les superficies cultivées pour vaincre la faim; il suffirait de les exploiter rationnellement¹¹. Des experts des Nations Unies pensent qu'en moins de vingt ans il serait possible d'augmenter de 50 pour 100 la production d'un grand nombre de denrées agricoles, grâce au seul emploi d'engrais, d'insecticides, de semences sélectionnées, joint à l'application d'un meilleur système d'assolement¹².

Lorsque l'on passe du domaine des hypothèses et des prévisions à celui des réalisations, on constate que les résultats obtenus sont très encourageants. A Java, le choix d'une nouvelle variété de canne à sucre a permis d'augmenter les récoltes de moitié. Au Pérou, l'application d'un programme de lutte contre les insectes et les maladies a doublé en quatre ans la production de pommes de terre¹³. Un bref séjour en Iran a permis à une équipe d'experts de l'Assistance technique des Nations Unies de découvrir 50 points d'eau où seront creusés des puits pour eau potable et irrigation¹⁴.

DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES, DES RÉSULTATS APPRÉCIABLES ONT DÉJÀ ÉTÉ OBTENUS

A Ceylan, où depuis des siècles le paludisme ruinait la santé des deux tiers de la population, on est parvenu en l'espace de trois ans, de 1946 à 1949, à réduire de 82,5 pour 100 le taux de la mortalité due au paludisme, grâce à l'emploi massif du DDT¹⁵. En Thaïlande du Nord, la lutte contre le paludisme a été menée avec un tel succès que désormais la population est apte à procéder à une seconde récolte de riz. Dans les régions de la Grèce qui ont été assainies, les résultats sont tout aussi éloquentes : la production laitière, par exemple, y a augmenté de 15 à 20 pour 100¹⁶. Des résultats remarquables ont été obtenus à la suite de campagnes menées par certains gouvernements avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds international de secours à l'enfance et destinées à combattre le pian. De 1950 à 1951 en Indonésie, plus de 300.000 personnes atteintes de cette maladie ont été soignées et

¹⁰ Josué de Castro, *Géographie de la faim*, Paris, 1949, Editions ouvrières, Economie et humanisme, p. 35.

¹¹ Colin Clark, "The World's Capacity to Feed and Clothe Itself", dans *The Way Ahead*, vol. II, No 2.

¹² Voir *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés — Rapport d'un groupe d'experts nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*, publication des Nations Unies, numéro de vente : 1951.II.B.2, par. 81.

¹³ Harold Wilson, *The War on World Poverty*, Londres, 1953, Gollancz, p. 34.

¹⁴ Voir *Unis contre la misère*, publication des Nations Unies, numéro de vente : 1953.I.27, p. 13.

¹⁵ Voir *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde*, publication des Nations Unies, numéro de vente : 1952.IV.11, p. 31.

¹⁶ Harold Wilson, *The War on World Poverty*, Londres, 1953, Gollancz, p. 73 et 75.

les nombreuses guérisons obtenues ont encouragé les autorités à poursuivre et à développer cette croisade de santé¹⁷.

Ces quelques exemples, choisis parmi tant d'autres, sont convaincants : ils montrent que la lutte est déjà entreprise avec succès et ils nous engagent à la poursuivre. Nous savons désormais que si de plus puissants moyens étaient mis en œuvre, il serait possible de vaincre la misère et de créer ainsi les conditions de l'essor économique et social des régions sous-développées.

LES MOYENS DE FAIRE FACE AU PROBLÈME PEUVENT ÊTRE TROUVÉS

La lutte contre la misère constitue une opération de vaste envergure qui demande la mise en œuvre d'im-

portants moyens financiers. Certes, les nations riches ont elles-mêmes un besoin croissant de ressources financières pour assurer leur propre développement. Mais l'expérience a montré qu'elles sont capables d'efforts gigantesques lorsque les circonstances l'exigent. Les périodes d'essor économique ont démontré également que les appareils de production peuvent répondre rapidement à un accroissement de la demande. Il ne faut, dès lors, pas craindre que le progrès du développement des pays neufs provoque des perturbations dans les économies des pays industrialisés. A court terme, l'effet de ce programme résidera plutôt dans une utilisation plus complète des moyens de production existants. A long terme, lorsque les pays sous-développés auront atteint un niveau de développement suffisant, il constituera un puissant facteur d'expansion.

2. — Les raisons d'agir

Les débats qui ont eu lieu tant au sein du Conseil économique et social qu'à l'Assemblée générale ont mis en évidence les trois arguments qui plaident en faveur de l'aide aux pays insuffisamment développés.

L'IMPÉRATIF MORAL

C'est d'abord et avant tout un sentiment de solidarité humaine qui doit porter les nations riches au secours des nations pauvres. La misère du monde, qui vient d'être évoquée en quelques chiffres, la possibilité d'y porter remède qui vient d'être illustrée par quelques exemples, et les perspectives d'un avenir sombre dans lequel s'engage une population croissante, imposent aux nations un devoir d'entraide à l'échelle adéquate. Cet appel s'adresse avant tout à la conscience des hommes, dont la civilisation repose essentiellement sur des principes de solidarité et d'égalité. Si les peuples riches, qui ont su faire maintes fois preuve de générosité, étaient conscients de l'ampleur de la misère, ils ne resteraient certainement pas indifférents devant tant de souffrance.

L'IMPÉRATIF POLITIQUE

Alors que tous les efforts sont tendus pour assurer la paix au monde, ne convient-il pas sur le plan politique de s'attaquer aux causes mêmes du mal ? Le premier devoir est de lutter contre la misère qui est à la base de l'instabilité politique du monde d'aujourd'hui. La division entre peuples pauvres et peuples riches comporte de toute évidence des implications politiques redoutables. A une époque où le progrès a supprimé les frontières entre pays et entre continents et a semé partout les aspirations à mieux vivre, une répartition tellement inégale des revenus entre nations porte en soi le germe de graves perturbations et constitue un danger permanent pour la paix mondiale.

Certes, cet état de choses existe depuis longtemps déjà, et la misère a été, au cours des siècles, le lot de la plus grande partie de l'humanité, mais un élément nouveau apparaît aujourd'hui : les populations pauvres commencent à se rendre compte que leur situation peut être améliorée grâce aux techniques modernes et elles aspirent à mieux vivre. C'est le devoir de notre civilisation de rencontrer ces aspirations légitimes. Si nous ne réussissons pas, dans des délais suffisamment rapides,

comment pourrions-nous légitimement demander aux deux tiers de l'humanité le soutien d'une civilisation qui n'est pas à même de pourvoir à leur élémentaire subsistance ?

Alors que le souci de ces centaines de millions d'hommes est centré sur cette élémentaire subsistance, pouvons-nous raisonnablement leur demander le respect des valeurs humaines telles que nous les concevons ? Le respect de la personne et la liberté de l'homme n'ont de sens que pour ceux qui sont délivrés de la tyrannie des besoins élémentaires. La paix s'affirmera dans le monde au fur et à mesure que se développeront les institutions démocratiques, et ces institutions, précisément, ne peuvent vivre et croître que dans un climat de vitalité économique, laissant entrevoir aux peuples pauvres les perspectives d'un avenir meilleur. C'est, dès lors à juste titre que le préambule de la Charte des Nations Unies proclame que "le progrès économique et social de tous les peuples" est une des principales sauvegardes de la paix.

L'IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE

A ces raisons déterminantes d'intervention des nations riches en faveur des nations pauvres s'en ajoute une dernière d'ordre économique, qui allie le devoir à l'intérêt. La solidarité économique des peuples devient progressivement un élément essentiel des politiques : la prospérité des uns repose de plus en plus sur celle des autres, et la pauvreté de ceux-ci limite l'essor de ceux-là.

Les pays industrialisés entendent augmenter leur production et leur productivité afin d'élever le niveau de vie de leurs populations. C'est leur droit et c'est même leur devoir. La loi de l'économie est, en effet, la croissance ; en ce domaine, qui n'avance pas recule. Mais l'accroissement de la production dans les pays industrialisés entraîne, d'une part, l'augmentation de la consommation de matières premières et, d'autre part, le besoin d'écouler les quantités supplémentaires produites. Il se pose donc un problème d'approvisionnement et un problème de débouchés nouveaux.

LE PROBLÈME DES APPROVISIONNEMENTS EN MATIÈRES PREMIÈRES

Il est paradoxal de constater que la misère est concentrée sur d'énormes richesses potentielles dont l'économie mondiale en expansion aura de plus en plus be-

¹⁷ Voir *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde*, publication des Nations Unies, numéro de vente : 1952.IV.11, p. 24.

soin. Les pays industrialisés achètent une part substantielle des matières premières qui leur sont nécessaires dans les pays insuffisamment développés : ils ont donc un intérêt majeur à en assurer la disponibilité en quantités suffisantes. Le développement économique des pays neufs doit précisément amener, parmi d'autres réalisations, l'expansion et la rationalisation de la production des matières de base, de sorte que l'économie des pays industrialisés, comme celle des pays sous développés, y trouvera un réel avantage.

Le problème présente d'ailleurs une certaine urgence : l'approvisionnement adéquat, en matières premières, de l'appareil de production des pays industrialisés n'est pas une préoccupation à longue échéance. Dès maintenant des indices montrent qu'un problème d'approvisionnement se pose. En effet, la capacité de production manufacturière du monde s'est, au cours de ces dernières années, accrue à un rythme quatre fois plus élevé que celui de la production des matières premières¹⁸. Le "rapport Paley" (*Resources for Freedom*), rédigé à l'intention du président Truman, dénonce les dangers que fait naître ce déséquilibre et prévoit qu'au rythme actuel de l'expansion économique, les Etats-Unis d'Amérique devront d'année en année recourir beaucoup plus largement à l'importation de matières premières.

LA NÉCESSITÉ DE L'INDUSTRIALISATION DES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

Ceci ne veut pas dire qu'il faille limiter l'activité économique des pays insuffisamment développés à l'exploitation agricole et à l'extraction minière. Leur industrialisation se justifie au contraire pleinement pour des raisons d'ordre structural et conjonctural. Un juste équilibre doit être cherché entre les différents secteurs à développer. C'est à juste titre que divers organes des Nations Unies ont, à plusieurs reprises, mis l'accent sur la nécessité de faire progresser l'agriculture dans les pays insuffisamment développés. Là où les hommes ont faim, il est évidemment indiqué de chercher d'abord à assurer leur subsistance. De même, si le sous-sol de ces régions s'avère riche en matières premières, ces ressources doivent également être développées pour le plus grand bien des nations pauvres et des nations riches.

Les pays insuffisamment développés ne pourront cependant connaître une prospérité véritable sans diversifier leurs activités. Vouloir les limiter à l'exploitation agricole et à l'extraction de matières premières serait établir leur économie sur une base extrêmement cyclique, c'est-à-dire trop sensible au mouvement conjonctural, les cours des matières premières étant sujets à des fluctuations considérables. D'ailleurs, le progrès technique joint à la rationalisation ne cessera de libérer de la main-d'œuvre agricole qui devra être affectée à d'autres tâches. L'industrialisation est donc une condition d'harmonie et d'équilibre. Toutefois, il faut éviter d'établir des industries qui ne seraient viables, même à longue échéance, que dans un système artificiel de protection permanente. Cette industrialisation doit se réaliser sur des bases économiquement saines. Lorsqu'elle se conçoit de cette manière, les pays développés n'ont aucunement à la craindre. Au contraire, ils ne peuvent retirer qu'avantages de marchés élargis dont le pouvoir d'achat s'accroît, car l'augmentation des

échanges ne fait que traduire le fait de l'enrichissement des partenaires.

Comme le faisait remarquer très judicieusement le représentant de la FAO au Conseil économique et social en sa dernière session : "En 1938, dernière année d'avant-guerre, où le commerce fut relativement normal, le Canada importait des Etats-Unis pour 468 millions de dollars, alors que l'Amérique latine, dix fois plus peuplée, n'importait que pour 564 millions. Par habitant, cela signifie que le Canada, pays très industrialisé, achète pour 41,3 dollars de marchandises américaines, tandis que l'Amérique latine n'en importe que pour 4,6 dollars. Durant la même année, les exportations du Royaume-Uni vers l'Australie, pays en voie d'industrialisation rapide, représentaient 5 livres 8 shillings par habitant, contre moins de 2 shillings à l'Inde et moins de 4 shillings pour le Brésil."

LE PROBLÈME DES DÉBOUCHÉS NOUVEAUX

L'expansion économique traduit l'accroissement de la richesse et par conséquent celui de la production. Pour produire plus, il est indispensable de vendre davantage : toute augmentation de la production est donc subordonnée à l'ouverture de débouchés nouveaux. Les pays sous-développés, qui groupent les deux tiers de la population mondiale, constituent à ce point de vue un potentiel de débouchés extrêmement important. Au fur et à mesure que se développeront la production et les revenus de ces pays s'accroîtra leur capacité d'acheter à l'extérieur des biens et des services.

Certains pays industriels, surtout ceux qui disposent d'un vaste marché intérieur, pourraient, il est vrai, assurer une expansion suffisante de leur économie en trouvant sur le plan interne les débouchés nécessaires. Quant aux pays industrialisés qui ne disposent pas d'aussi grandes possibilités sur leur propre marché, ils ne peuvent en toute hypothèse maintenir et stimuler leur expansion qu'en développant leur commerce extérieur.

Mais les nations riches rencontrent maintenant, à l'échelle internationale, un problème qu'elles ont eu à résoudre sur le plan national au cours de leur histoire. Les progrès mêmes de leur développement les ont amenées à répartir plus équitablement leur revenu national et cette redistribution a été un puissant stimulant du progrès économique par l'accroissement du pouvoir d'achat de larges couches de population. La meilleure distribution de la richesse qui résultera de la mise en valeur des pays insuffisamment développés élargira progressivement l'assiette économique du monde et devra avoir sur les économies les mêmes effets favorables que ceux qui se sont produits sur le plan national, mais cette fois à une échelle beaucoup plus vaste.

L'importance des marchés qui pourraient être ouverts est tellement grande qu'une politique audacieuse de mise en valeur de ces territoires pourrait donner au monde, dans un avenir rapproché, une activité économique et une prospérité jusqu'à présent inconnues. Les récessions, qui constituent un redoutable fléau social, et l'équilibre financier international, que l'on cherche vainement à mettre sur pied sous l'angle trop étroit des échanges entre les pays riches, pourraient trouver dans cette politique des éléments de solution décisive et durable. L'expansion des marchés intérieurs ranimera les exportations de capitaux privés qui contribueront, avec les transferts de capitaux publics et le

¹⁸ Royal Institute of International Affairs, Information Department, *World Production of Raw Materials* (Information paper No. 18, March 1953), Londres-New-York, 1953.

gonflement des échanges internationaux, à assainir le déséquilibre financier international.

LA LUTTE CONTRE LES RÉCESSIONS

Ces perspectives de débouchés nouveaux et d'occasions supplémentaires d'emploi seraient d'autant plus séduisantes que l'activité économique internationale pourrait se ralentir, par suite de la diminution des dépenses d'armement, qui ont fortement contribué à maintenir les niveaux de production ou cours des dernières années. Les débouchés qu'offrirait les pays insuffisamment développés, si l'on avait pu les mettre sur la voie de l'expansion économique, sont des éléments extrêmement importants dans l'ensemble des mesures que les gouvernements mettraient en vigueur pour soutenir une activité économique fléchissante. Une politique anticyclique basée sur la mise en valeur des pays pauvres ne sortira toutefois pleinement ses effets qu'à longue échéance, lorsque le développement de ces pays aura sensiblement accru la demande à l'importation. Cette expansion des pays pauvres aura des conséquences particulièrement heureuses sur les économies qui ne disposent que d'un marché intérieur restreint dans lequel les mesures anticycliques ont forcément un impact beaucoup plus limité.

Mais la mise en valeur d'un pays neuf exige du temps : la lutte contre les maladies, la construction d'écoles, la formation d'ouvriers spécialisés, l'érection de barrages, le creusement de canaux d'irrigation, constituent des entreprises de longue haleine ; ils ne sont pourtant que la condition préalable à l'augmentation de la production et des revenus. Il importe donc de ne pas attendre l'amorce d'une récession pour s'attaquer au problème du développement économique ; il faut dès à présent rassembler l'aide nécessaire à l'établissement de l'infrastructure des pays insuffisamment développés.

L'économie des pays industrialisés ressentira néanmoins immédiatement les effets de la mise en œuvre du Fonds spécial, dès ses premières opérations, qui seront centrées principalement sur l'achat de biens d'investissements. L'exécution des programmes de développement requerra en effet l'aide de techniciens et l'usage de matériel que seuls les pays développés pourront fournir. Il convient de rappeler ici que, selon les sugges-

tions du Comité des Neuf, la contribution des pays industrialisés serait versée dans leur monnaie nationale et servirait à financer les achats des pays insuffisamment développés aux industries des premiers pays ; la contribution des pays industrialisés créera donc un courant d'exportations supplémentaires.

HEUREUSE CONJUGAISON DES INTÉRÊTS EN PRÉSENCE

La misère des pays insuffisamment développés est telle que l'argument moral précède évidemment l'argument économique. L'attitude des pays riches ne peut être dictée par l'intérêt seul ; c'est un sentiment et un devoir de solidarité internationale qui doivent l'inspirer. Il est cependant heureux que le devoir et l'intérêt se conjuguent en l'occurrence.

Au cours de la seizième session, un membre du Conseil économique et social disait fort justement : "La nature humaine étant ce qu'elle est, on doit raisonnablement supposer que le mobile qui la pousse à agir est l'intérêt personnel, dissimulé chaque fois qu'il est possible sous une apparence de générosité."

Il est humain que les nations industrialisées fassent un effort plus grand en faveur des pays insuffisamment développés lorsque l'on ne s'adresse pas seulement à leur philanthropie mais qu'on leur démontre que leur intérêt est en jeu.

NÉCESSITÉ D'INFORMER L'OPINION PUBLIQUE

Ainsi les intérêts de ceux qui seront appelés à contribuer au financement du Fonds spécial rencontrent heureusement ceux des peuples qui en seront les bénéficiaires directs. Il appartient aux gouvernements des pays industrialisés de mettre en évidence ce fait capital, afin d'obtenir l'appui de leur opinion publique. Quelles réactions peut-on attendre de semblable campagne d'information ? Celles-ci ne peuvent qu'être favorables. La situation des pays insuffisamment développés est, à elle seule, déjà suffisamment éloquente ; dès qu'elle sera décrite et expliquée, un élan de solidarité ne peut que jaillir du fond des cœurs, et ce sentiment se traduira en actes d'autant plus aisément que les pays riches auront pris conscience du fait qu'il s'agit aussi de poursuivre une politique économique réaliste, éminemment favorable à leurs propres intérêts.

3. — Les résultats acquis

Il est heureux de constater que le monde n'est pas resté impassible devant la détresse qui vient d'être décrite et qu'une aide importante a été apportée par les nations riches aux nations pauvres, soit sur le plan bilatéral ou multilatéral, soit dans le cadre des Nations Unies.

DANS LE CADRE DE L'AIDE BILATÉRALE OU MULTILATÉRALE

Certains gouvernements, dans leurs réponses adressées au Secrétariat des Nations Unies, ont insisté sur l'effort de développement économique dont ils ont la charge dans les territoires dépendants ou sous tutelle. D'autres gouvernements ont souligné l'importance de l'aide qu'ils ont accordée sur le plan bilatéral ou multilatéral à certains pays avec lesquels ils n'ont pas les mêmes liens. L'on trouvera dans les réponses des gouvernements des informations plus précises à ce sujet.

DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES

Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, un effort de coopération internationale sans précédent a été réalisé.

Le programme d'assistance technique, qui avait été lancé en 1948 à une échelle modeste, a été suivi d'un programme élargi, qui a puissamment contribué à la diffusion des connaissances techniques dans les pays insuffisamment développés. S'il est difficile d'exprimer en chiffres précis le rendement de cette action, elle n'en est pas moins extrêmement importante et ses résultats se feront sentir d'avantage encore à longue échéance.

Il faut également mentionner le rôle des institutions spécialisées. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) contribue à l'augmentation de la production agricole. Elle s'attache à améliorer les méthodes employées en agriculture et

diffuse parmi les populations rurales les connaissances techniques relatives, par exemple, à l'usage systématique de semences sélectionnées et d'engrais chimiques. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) exerce son action sur les conditions sanitaires et d'hygiène des populations; sous son égide, de sérieux progrès ont pu être réalisés dans la lutte contre les maladies endémiques. Cette organisation a également lancé de vastes campagnes d'éducation destinées à apprendre aux peuples sous-développés les règles élémentaires d'hygiène qui exercent une influence sur le niveau général de la santé. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) joue un rôle aussi important sur le plan de l'instruction et du relèvement du niveau intellectuel des populations des pays sous-développés. Enfin, le Bureau international du Travail (BIT), dans le cadre de l'action sociale et économique qui est le sien, contribue à améliorer l'instruction et la formation professionnelle des travailleurs et à former les cadres de main-d'œuvre qualifiée dont les pays en voie d'industrialisation ont un besoin urgent.

En ce qui concerne la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, son action sera ex-

posée dans la suite de ce chapitre. Le Fonds monétaire international, de son côté, malgré les limitations que lui imposent ses statuts et ses ressources, est intervenu à plusieurs reprises pour remédier au fléchissement des réserves monétaires de nombreux pays sous-développés.

Le monde n'a certainement pas manqué de compréhension et de générosité; son action a porté sur tous les points névralgiques et son effort financier, d'après certaines estimations, représenterait annuellement d'un milliard à un milliard et demi de dollars¹⁰. Certes, les réalisations sont minimales comparées aux besoins, mais l'aide accordée, soit dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, soit par le truchement des organismes internationaux, n'en constitue pas moins un élément positif et généreux dans la lutte entreprise contre la misère. Le geste des nations riches prend d'autant plus de signification que l'aide a été octroyée au moment où certaines d'entre elles traversaient une période difficile de reconstruction et de réarmement. Personne ne contestera non plus que leurs besoins restent également grands aujourd'hui; en plus de leur lourde charge d'armement, elles ont à faire face chez elles, à un niveau plus élevé, au même problème d'expansion économique.

4. — Les grandes lignes de l'action

Si l'unanimité des nations peut être réalisée sur la nécessité de lutter contre la misère et sur les possibilités de la vaincre, sans doute un accord unanime pourrait-il également être obtenu sur les grandes lignes de l'action à entreprendre.

UN SEUL REMÈDE: LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Personne ne mettra en doute que c'est par le développement économique qu'il convient de faire échec à la misère. Celle-ci ne fait que traduire l'insuffisance des revenus des peuples pauvres. Or le revenu d'une nation est fonction de sa production et de sa productivité. C'est donc l'augmentation de celles-ci qu'il faut promouvoir. Cependant, cette augmentation n'est possible qu'au prix d'investissements, qui devient d'autant plus élevé que la technique se perfectionne et que s'accroît la dimension des entreprises. Ces investissements requièrent d'importants capitaux et postulent l'emploi de techniciens nombreux et compétents. L'efficacité économique moderne ne se conçoit pas sans les uns et les autres.

Cette exigence rend plus difficile la mise en œuvre d'un programme de développement économique des pays neufs. Dans les pays industrialisés, les techniciens, issus d'une tradition séculaire, se sont formés de génération en génération et les capitaux se sont accumulés à chacune des étapes du progrès. Ceci a permis aux économies de ces pays de s'édifier progressivement, sans qu'il y ait de discontinuité entre les stades successifs. Les pays insuffisamment développés doivent aujourd'hui, s'ils veulent suivre le progrès, franchir les étapes intermédiaires de formation technique et de constitution du capital et mettre en œuvre, dans certains cas directement, des équipements industriels complexes et coûteux. Ils ont cependant l'avantage de pouvoir bénéficier de l'expérience acquise par les pays industrialisés, ce qui leur permettra d'éviter toutes les phases de tâtonnement qui ont été nécessaires pour obtenir les réalisations actuelles.

L'APPORT DU CAPITAL ÉTRANGER EST NÉCESSAIRE

L'essor économique des pays insuffisamment développés exige des capitaux importants. Il est donc indispensable que les gouvernements de ces pays prennent sans plus attendre les mesures que requièrent la formation interne des capitaux et la mobilisation aussi complète que possible de l'épargne. Cette nécessité a été plusieurs fois proclamée par les divers organes des Nations Unies et tous les pays l'ont, à de nombreuses reprises, reconnue.

Mais il est malaisé d'augmenter l'épargne de façon suffisante dans des pays où le revenu national est peu élevé et où toute tentative visant à limiter la consommation ne ferait que réduire encore un niveau de vie déjà trop bas. Aussi arrive-t-on à la conclusion que le développement adéquat des pays insuffisamment développés est difficilement réalisable sans un apport initial de capitaux étrangers. C'est à l'épargne des pays économiquement évolués qu'il appartient de suppléer, sous forme d'exportation de capitaux, à l'insuffisance de l'épargne dans les pays insuffisamment développés. Les pays riches devront en même temps faire bénéficier les pays neufs des connaissances et de l'expérience de leurs techniciens.

En l'absence d'un transfert suffisant de capitaux et de techniciens étrangers, le développement économique des pays pauvres ne pourrait s'effectuer qu'au rythme très lent de la constitution d'une épargne minime et de la formation de techniciens nationaux. Ce rythme risquerait de rester inférieur au taux de l'accroissement des populations et l'écart s'élargirait alors entre la situation des pays riches et celle de certains pays pauvres.

¹⁰ Voir *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés* — Rapport d'un groupe d'experts nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1951.II.B.2, par. 247.

UN EXEMPLE ILLUSTRE

L'œuvre à accomplir en faveur des pays insuffisamment développés peut se comparer, *mutatis mutandis*, à celle que le plan Marshall rendit possible en Europe. Dans le cadre de ce plan, les Etats-Unis d'Amérique sont venus en aide à dix-huit nations européennes durement éprouvées par la guerre et placées devant de graves difficultés sociales et économiques. Les Etats-Unis ont dispensé au cours de quatre années, de 1948 à 1952, une aide d'un montant de 13 milliards 500 millions de dollars, dont 90 pour 100 sous forme de dons et 10 pour 100 sous forme de prêts, à un taux d'intérêt allant de 2,5 à 4 pour 100. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Bientôt, de nombreuses nations européennes ont pu renoncer spontanément à l'aide qui leur avait été si généreusement apportée. Sans vouloir diminuer en rien la générosité du geste américain, il est probable que l'économie des Etats-Unis a bénéficié, elle aussi, de la restauration de l'économie européenne.

Certes, les pays européens auraient pu, par eux-mêmes, remonter lentement la pente au cours de nombreuses années d'efforts pénibles pendant lesquelles leur population aurait subi de multiples privations et connu les difficultés politiques qui accompagnent généralement les temps difficiles.

Le Gouvernement des Etats-Unis a été soutenu par une opinion publique bien informée qui a accepté une lourde charge fiscale s'élevant, la première année, en moyenne à 40 dollars par habitant et à 100 dollars par contribuable. Cet exemple prouve qu'une opinion publique éclairée est capable de répondre aux appels qui sont faits à sa générosité.

Aujourd'hui, tous les peuples riches devraient s'associer pour accomplir une même œuvre d'entraide en faveur des pays insuffisamment développés.

DES EXPERTS ESTIMENT QUE L'APPORT DE CAPITAUX ÉTRANGERS DEVRAIT ÊTRE TRÈS IMPORTANT

Des experts de l'Organisation des Nations Unies ont essayé d'établir le montant des capitaux qu'exigerait une amélioration suffisante du niveau de vie dans les pays insuffisamment développés. Ils ont eux-mêmes insisté sur le fait que leurs chiffres étaient approximatifs et représentaient plutôt des ordres de grandeur. L'obligation de recourir à des hypothèses et l'insuffisance de données statistiques rendent d'ailleurs pareil travail d'estimation particulièrement délicat.

De leurs calculs, il résulte que le montant annuel des capitaux nécessaires aux régions insuffisamment développées pour élever le revenu national par habitant de 2 pour 100 l'an serait de l'ordre de 19 milliards de dollars. Sur ce montant, 5 milliards de dollars environ pourraient être apportés par l'épargne intérieure. Il resterait donc à combler annuellement un déficit de 14 milliards de dollars²⁰.

Même en tenant compte du fait que de meilleures méthodes pourraient être appliquées dans les pays insuffisamment développés pour accroître et mieux utiliser l'épargne interne et que cette épargne est susceptible d'augmenter au fur et à mesure de l'élévation du niveau de vie, les experts estiment qu'une augmentation de 2 pour 100 du revenu national par habitant ne peut se

concevoir sans une importation annuelle de capitaux d'au-delà de 10 milliards de dollars, dont 3 milliards à titre de dons.

Les experts pensent que cette contribution de 10 milliards de dollars est à la mesure des possibilités des pays économiquement développés, puisqu'elle représente environ 2 pour 100 du revenu national des pays de l'Europe occidentale, de l'Australasie, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, dont le revenu global est aujourd'hui d'environ 500 milliards de dollars. Mais il faut signaler cependant qu'un transfert de 2 pour 100 du revenu national d'un pays constitue en réalité une opération de très grande ampleur qui exige des sacrifices financiers importants.

L'UTILISATION DES CAPITAUX ET DES TECHNICIENS ÉTRANGERS DOIT ÊTRE SOIGNEUSEMENT PRÉPARÉE

Si l'on part du chiffre des besoins évalués par les experts, on peut évidemment se demander si les pays insuffisamment développés possèdent les ressources techniques et humaines nécessaires pour absorber rapidement et efficacement des injections aussi massives de capital étranger, qu'elles soient apportées sous forme de prêts ou de subventions. Sous cet angle, il convient de remarquer qu'il n'est pas facile de distribuer d'une manière efficiente et rapide de pareils montants, car il s'agit en l'occurrence d'une œuvre délicate qui requiert une préparation soignée. La première tâche à accomplir consistera dans l'élaboration de programmes et d'un ordre de priorités afin que, selon le vœu de tous, "chaque dollar déboursé contribue au maximum au développement économique". Ceci constitue un travail très important et il conviendrait de le préparer à l'avance si l'on veut pouvoir démarrer assez rapidement; dans cette œuvre, les pays bénéficiaires auront évidemment un rôle primordial à jouer. Ensuite, même si les moyens de financement pouvaient être trouvés, encore faudrait-il disposer des techniciens nécessaires. Ceux-ci sont rares dans les pays pauvres et l'on peut craindre que les pays industrialisés eux-mêmes n'en aient pas en suffisance pour répondre à tant de nouvelles tâches. Cet aspect du problème devrait être aussi envisagé dès maintenant. L'attention doit être enfin attirée sur le risque des pressions inflationnistes que pourrait faire naître dans les pays insuffisamment développés un taux accéléré d'investissements; le programme de développement n'atteindra ses objectifs que dans le cadre d'une politique monétaire et financière saine.

DES PETITES SOMMES PEUVENT ACCOMPLIR DES MIRACLES

Sans vouloir sous-estimer l'immense investissement qui s'avérera nécessaire pendant plusieurs années, il n'en est pas moins certain qu'en raison même de l'élévation progressive du niveau de vie des populations, la part du capital interne s'accroîtra progressivement pour devenir ensuite prépondérante dans l'œuvre du financement. Ainsi, au Congo belge, et alors cependant que ce pays n'en est qu'au premier stade de son développement, plus des trois quarts des investissements publics et privés sont déjà financés par les ressources locales.

Il faut aussi mettre l'accent sur les réalisations qui ont été obtenues à partir d'une aide limitée. Elles montrent qu'il n'est pas nécessaire de disposer de prime abord des montants très élevés dont il vient d'être question pour obtenir des résultats déjà remarquables. La Colombie a pu, en l'espace de trois ans, et grâce à un

²⁰ Voir *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés — Rapport d'un groupe d'experts nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1951.II.B.2, par. 245 et 246.

modeste prêt de 5 millions de dollars qui lui a été consenti par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, développer son agriculture dans une mesure telle qu'aujourd'hui elle subvient à ses propres besoins en sucre, en riz, en blé et en orge et exporte même certaines quantités excédentaires de ces produits²¹. La Commission économique pour l'Amérique latine, signalant que la production des pays de ce continent a augmenté de façon sensible chaque année depuis la deuxième guerre mondiale, relève que la majeure partie des investissements faits au cours de cette période ont été assurés au moyen de capitaux latino-américains²².

C'est pourquoi nous croyons avec le Président de la Banque internationale qu' "avec l'initiative des individus ou des communautés, à condition qu'elle soit dirigée comme il convient, de petites sommes peuvent accomplir des miracles²³".

LE SUCCÈS DÉPEND DES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS EUX-MÊMES

Mais, pour qu'il en soit bien ainsi, encore faut-il que dans un grand nombre de pays insuffisamment développés interviennent les réformes structurelles indispensables qui permettent aux efforts entrepris sur le plan financier de donner leur plein effet. Si l'aide extérieure est nécessaire, elle ne constitue cependant qu'un appoint. L'apport de biens d'équipement et la présence de techniciens, bien qu'essentiels, ne suffisent pas à susciter le progrès. Le développement économique ne s'importe pas "tout préparé" de l'étranger, mais se gagne sur place par une politique courageuse et intelligente.

5. — Nécessité du financement des investissements non rentables

Malgré les votes favorables intervenus à l'Assemblée générale, certains milieux ne semblent pas encore entièrement convaincus de la nécessité d'assurer le financement d'investissements non rentables par l'intermédiaire d'un fonds international. Aussi, après avoir rassemblé dans la première partie du présent chapitre les arguments qui plaident en faveur de la mise en valeur des pays insuffisamment développés, convient-il de reprendre maintenant ceux qui justifient la création d'un Fonds spécial, établissant ainsi que le financement des investissements non rentables ne peut être assuré ni par le capital privé ni par les organismes internationaux qui existent aujourd'hui. Enfin, il y a lieu d'examiner s'il est opportun de fixer un ordre de priorité dans les mesures que l'Organisation des Nations Unies se propose de prendre pour assurer la mise en valeur des pays insuffisamment développés ou s'il convient de les entreprendre toutes ensemble dans le cadre d'un plan général.

Dans l'action entreprise par les Nations Unies, le financement des investissements non rentables n'a pas, jusqu'à présent, été envisagé de manière systématique, bien que divers organes de l'Organisation des Nations Unies aient insisté à plusieurs reprises sur le caractère particulièrement important de ces investissements.

Dans de nombreux pays insuffisamment développés, les voies du progrès doivent être préparées par l'abandon de préjugés anciens et de coutumes archaïques, par l'adaptation des institutions sociales et juridiques, par la suppression des barrières de caste ou de race, par la destruction des privilèges politiques et sociaux qui servent les intérêts d'une minorité aux dépens du bien de la communauté. Le progrès économique n'est possible que si les dirigeants le veulent et en acceptent les conséquences politiques et sociologiques.

Comme une partie de l'aide financière indispensable doit être apportée sous forme de dons, les pays industrialisés devront faire appel à l'impôt. Pour pouvoir recourir à cette source, les contribuables doivent être persuadés de l'utilité des sacrifices qui leur sont demandés. Leur effort ne doit pas être compromis par une mauvaise gestion politique, et l'impôt qu'ils paient ne doit pas remplacer celui que refuserait de verser une classe dirigeante immensément riche, qui assisterait indifférente au spectacle de la misère de ses concitoyens.

Des réformes de structure devront donc être opérées; elles devront l'être dans le respect de la souveraineté des pays insuffisamment développés. La réalisation de ces réformes de structure pourrait être obtenue plus facilement par l'entremise d'une organisation internationale, mieux à même de ménager les susceptibilités nationales. L'intervention d'un pays dans des réformes de ce genre est extrêmement délicate et l'on connaît les réactions qui se sont produites chaque fois que les pays prêteurs entendaient subordonner leurs investissements à des conditions qui paraissaient, aux yeux des pays emprunteurs, porter atteinte à leur souveraineté.

Le problème ne peut être mieux défini qu'en employant les propres termes de la Sous-Commission du développement économique:

"Tout programme de développement économique fait nécessairement place à un certain nombre d'entreprises d'un rendement faible et lent, qui sont cependant indispensables aux entreprises d'un rendement élevé et rapide . . . ces entreprises fondamentales . . . comprennent les investissements nécessaires pour l'amélioration de la santé publique, de l'enseignement et de l'habitation — qui représentent le capital des services humanitaires ou sociaux — et des transports, des communications, de l'énergie et des autres entreprises de services publics — qui constituent le capital des services publics économiques. Elles ne rapportent guère ou pas du tout de devises étrangères, sont ordinairement d'un rapport peu élevé pendant la période initiale, et, d'autre part, il faut en général un délai assez long avant que ce rapport puisse s'exprimer en termes financiers, parce que les avantages qu'elles procurent proviennent du développement mieux équilibré des activités économiques qui les utilisent²⁴."

Le progrès économique exige, pour se développer à un rythme suffisant, un ensemble d'investissements qui forment ce qu'il est convenu d'appeler "l'infrastructure

²¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Deuxième Commission, 260ème séance, par. 28.

²² Ibid., 259ème séance, par. 25.

²³ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, dix-septième session, 775ème séance.

²⁴ Voir document E/CN.1/80 (Rapport de la Sous-Commission du développement économique sur sa quatrième session), par. 11 et 12.

économico-sociale" d'un pays. L'importance de cette infrastructure est évidente. La route, le rail, le canal, les installations portuaires, les sources d'énergie donnent naissance aux entreprises. Le défrichement, l'irrigation, le drainage multiplient les terres cultivables. Les écoles éduquent la main-d'œuvre et les universités forment les dirigeants. Les hôpitaux dispensent la santé et l'hygiène. Lorsque l'Etat dispose de ressources financières suffisantes, c'est généralement lui qui assure ces services et finance ces institutions publiques.

L'expression "investissements non rentables" est assez vague et a donné lieu d'ailleurs à de nombreuses controverses d'acception. Une distinction s'impose entre la rentabilité entendue au sens économique général et celle entendue au sens financier proprement dit. Du point de vue de l'économie générale, tous les investissements d'infrastructure, qu'ils soient sociaux ou économiques, peuvent être considérés comme rentables directement ou indirectement puisque tous contribuent à la mise en valeur de l'économie à court terme ou à longue échéance. Mais lorsqu'on envisage le financement de l'infrastructure, il s'indique de donner au terme de rentabilité son acception financière, c'est-à-dire celle de rémunération du capital. Vus sous cet angle, de nombreux investissements d'infrastructure doivent être considérés comme non rentables dans le sens qu'ils ne produisent pas un revenu financier permettant de rémunérer le capital investi ou qu'ils le produisent à trop longue échéance. Il apparaît donc que le caractère non rentable d'un investissement doit s'apprécier en fonction de plusieurs éléments qui varieront suivant les cas d'espèce et les pays. Aussi conviendrait-il de laisser à l'organisme dispensateur des crédits un certain pouvoir d'appréciation.

Si des travaux d'infrastructure sont nécessaires à toutes les économies, leur importance relative varie cependant selon le degré de leur évolution. C'est ainsi que des experts estiment que la mise en valeur d'un territoire insuffisamment développé exige que 60 pour 100 des investissements globaux soient consacrés à l'infrastructure, durant la période de démarrage, alors que dans les pays industrialisés la proportion est approximativement inverse, ces travaux ne visant plus qu'à assurer l'entretien, l'adaptation et le complément.

Ces estimations sont d'ailleurs vérifiées par une étude de l'Organisation européenne de coopération économique sur les territoires africains non autonomes situés au sud du Sahara. Le plan de développement y prévoit, pour la période décennale 1946-1955, des investissements publics pour un montant de 5 milliards de dollars et des investissements privés pour 3 milliards de dollars, soit une proportion de plus de 60 pour 100 de capitaux publics. De 1946 à 1950, les capitaux publics effectivement investis dans les territoires non autonomes du sud du Sahara se sont élevés à 1.300 millions de dollars et les capitaux privés à 750 millions de dollars, soit une proportion de 63 pour 100 de capitaux publics²⁵.

LES INVESTISSEMENTS NON RENTABLES DOIVENT ÊTRE FINANCÉS PAR DU CAPITAL PUBLIC

Le capital privé, qui cherche normalement le profit, ne va pas consentir à assurer des investissements qui n'offrent aucune rentabilité ou dont la rémunération n'est que lointaine et aléatoire. Il est donc impossible

de financer la majeure partie des investissements d'infrastructure avec du capital privé et il convient, dès lors, de faire appel au capital public si l'on veut accélérer le développement des nations pauvres.

Ceci ne signifie pas que le capital privé ne s'attache pas à la réalisation d'investissements à caractère social, mais il n'assume généralement cette fonction que dans un cadre limité, et plus spécialement en relation avec les entreprises existantes et rentables. Ces constatations sont d'ailleurs corroborées par les statistiques existantes; la répartition des capitaux privés américains investis dans le monde, à la fin de l'année 1953, se présente comme suit: 39 pour 100 dans les mines et les installations pétrolifères, 32 pour 100 dans les manufactures et 10 pour 100 dans des services d'utilité publique — qui, pour la plupart, sont le complément nécessaire d'activités industrielles financées par du capital américain²⁶.

Les gouvernements des pays insuffisamment développés ne peuvent plus, comme jadis, lancer des emprunts sur les marchés étrangers pour financer eux-mêmes les investissements non rentables. Cette méthode de financement devrait être restaurée dans toute la mesure du possible et dans les limites de la capacité d'endettement des pays sous-développés. Elle se heurte actuellement à la difficulté de trouver des souscripteurs dans les pays industrialisés, notamment parce que les engagements pris par certaines nations n'ont pas toujours été respectés. Il s'impose donc également de restaurer la confiance sur ce plan pour permettre la mobilisation de tous les moyens financiers.

LE RÔLE DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'organisme de financement des investissements dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Quelles que soient l'importance et l'efficacité de l'œuvre accomplie par la Banque, les limitations que lui imposent ses statuts ne lui permettent pas toutefois de remplir le rôle qu'il lui faudrait tenir pour assurer, à un rythme suffisant, l'expansion des pays insuffisamment développés.

La Banque internationale fut créée, dans le cadre des préoccupations de développement économique, pour octroyer des prêts bancaires à long terme aux gouvernements et aux entreprises privées jouissant de garanties gouvernementales. Elle n'effectue ces opérations de financement que dans la mesure où elle considère que le pays emprunteur peut respecter ses engagements ou en garantir l'exécution.

Le principal et les intérêts des sommes empruntées sont souvent libellés en dollars ou autres devises à change élevé, car les moyens d'action dont dispose la Banque sont principalement des monnaies fortes. Pour effectuer ses opérations, la Banque doit donc le plus souvent apprécier la capacité d'endettement en dollars ou en devises fortes des pays emprunteurs. Or les pays insuffisamment développés ont une capacité d'endettement extérieur très limitée et d'autant plus réduite qu'il s'agit de devises rares. Aussi la Banque retient-elle principalement, mais non exclusive-

²⁵ Voir *Les courants internationaux de capitaux privés, 1946-1952*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1954. I.I.D.1, p. 37-38.

²⁶ Voir U. S. Department of Commerce, Office of Business Economics, *Supplement to the Survey of Current Business — Foreign Investments of the United States, Census of 1950*, Washington, 1953, p. 9, tableau 6.

ment, des projets de développement rentables qui sont susceptibles de produire un rendement en devises à change élevé et qui permettent à l'emprunteur d'assurer le service de sa dette. La participation de la Banque au financement des travaux d'infrastructure dans les pays insuffisamment développés est par conséquent limitée par la nature des opérations bancaires qui lui sont imposées par ses statuts. C'est ainsi que de nombreux projets ne peuvent être financés par la Banque, même quand ils présentent un très grand intérêt au point de vue de l'expansion économique.

En dépit de ces limitations, la Banque a, en huit années d'existence, consenti des prêts pour un montant total d'environ 2 milliards de dollars. Elle a, de plus, effectué un effort considérable pour organiser un marché des capitaux dans les pays insuffisamment développés, notamment en contribuant à la création et au financement de banques de développement, et leur a apporté le bénéfice de sa très grande expérience technique.

Il serait certes possible d'envisager un assouplissement de certaines dispositions des statuts de la Banque. Ces modifications cependant ne devraient jamais altérer l'essence même de l'institution. Il convient de conserver intacte sa fonction de dispensatrice de crédit, conformément aux règles de la saine gestion financière. Le financement de l'expansion devrait se faire normalement par cette voie, mais c'est l'ampleur tout à fait exceptionnelle du problème qui a fait naître l'idée d'un Fonds spécial qui viendrait compléter l'outil institutionnel existant.

Conscient des limitations de la Banque dans le financement du développement des régions insuffisamment développées, son président, M. Black, a posé le problème de façon précise dans son intervention à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1951, en mettant lui-même en avant l'idée de financement par voie de dons: "La Direction de la Banque, convaincue de l'urgence du développement, estime que la cadence du développement ne pourrait être considérablement accélérée dans certains pays si les seuls capitaux étrangers qu'ils recevaient étaient fournis sous forme de prêts présentant des assurances raisonnables de remboursement. Elle est fermement convaincue que toute assistance supplémentaire accordée à ces pays doit l'être sous forme de dons plutôt que de prêts plus ou moins remboursables, que ces dons doivent de préférence être gérés par des organes internationaux et qu'il faudrait avoir recours dans toute la mesure du possible, pour gérer ces dons, aux moyens techniques dont disposent les institutions internationales existantes²⁷."

LE RÔLE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les ressources financières du Programme élargi d'assistance technique se situent entre 20 et 25 millions de dollars par an, ce qui est peu en regard des besoins essentiels des pays insuffisamment développés. Le programme est avant tout une œuvre d'entraide entre les pays les plus avancés et ceux qui le sont moins, une coopération qui se manifeste par un "partage" des connaissances techniques que les pays économiquement plus développés ont pu accumuler au cours des siècles.

²⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Deuxième Commission*, 163^{ème} séance, par. 16.

La majeure partie des activités entreprises sous l'égide du Programme revêt le caractère de recherches ou d'actions préliminaires: étude de l'ensemble des ressources économiques d'un pays, établissement de cadres institutionnels sur une base solide, dans le domaine de l'administration publique par exemple, mise au point de méthodes de rassemblement et d'utilisation des données statistiques indispensables à une action d'ensemble, formation professionnelle dans les domaines les plus variés, tels que le génie civil, l'agriculture, l'instruction publique, la médecine, etc.

On pourrait sans doute augmenter considérablement et utilement le budget de l'Assistance technique, permettant ainsi au Programme élargi de multiplier ses interventions bienfaites; cependant, l'envoi de nouveaux experts s'avérerait dans bien des cas inutile si, faute de ressources adéquates, les conseils que ces techniciens pourraient donner quant au développement économique ou social d'un pays devaient rester lettre morte. De nombreuses activités entreprises dans le cadre du Programme d'assistance technique requièrent des investissements non rentables. A titre d'exemples, la lutte contre l'inondation des terrains ou contre l'alcalinité du sol, l'élimination du paludisme, condition préalable à la culture des terres ou à la récupération des marais, et entreprises analogues, exigent des capitaux importants. Le Fonds spécial renforcerait l'action de l'Assistance technique, en permettant la mise en œuvre des projets dont elle aurait révélé l'importance. La création du Fonds spécial ne ferait donc que compléter l'œuvre de l'Assistance technique; les tâches de ces institutions, quoique distinctes, seraient liées l'une à l'autre et devraient être menées de front.

LE FONDS SPÉCIAL NE CONSTITUE QU'UN DES ÉLÉMENTS D'UN PLAN GÉNÉRAL

Le Fonds spécial répond donc à une nécessité institutionnelle et économique. Il tire sa raison d'être du fait qu'il n'existe pas d'institution dans le cadre des Nations Unies dont la mission serait de financer les investissements non rentables, constituant l'infrastructure économique-sociale, avec du capital public "non commercial". Il s'agit en pratique de pouvoir concentrer sur les projets les plus importants pour le développement économique une aide financière qui ne répond pas au critère de rentabilité, ni même à celui de solvabilité sur le plan gouvernemental. Loin de prendre la place du capital privé ou de faire double emploi avec des institutions internationales existantes, le Fonds leur viendra au contraire puissamment en aide puisque l'édification de l'infrastructure fera éclore progressivement de multiples occasions d'investissements rentables et avancera le moment où l'expansion pourra être financée exclusivement par les méthodes commerciales.

Devant l'ampleur de la tâche du développement économique, il est évident que la mise en œuvre du Fonds spécial ne suffira pas, à elle seule, à résoudre les difficultés. Tous les autres moyens doivent également être employés et toutes les mesures doivent être prises pour coordonner les efforts sur le plan du financement international.

Une réponse gouvernementale à la note du Secrétaire général concernant l'établissement du Fonds spécial a particulièrement insisté sur cet aspect du problème:

"L'accent mis actuellement sur le Fonds spécial, non seulement ne doit pas faire perdre de vue les autres aspects, mais encore devrait mettre en évidence le

principe de la complémentarité de tous les modes d'intervention financière, car le Fonds ne sera réellement utile que si ses interventions *amorcent* ou *complètent* des projets économiques vraiment rentables au sens technique du mot, c'est-à-dire ayant une productivité élevée.

"Le Fonds spécial ne pourrait seul, en effet, faire face, en de nombreuses régions du monde, à des financements complets, assurant, dans chaque cas, le développement de toute une région.

"Si le Fonds pouvait seulement intervenir pour des investissements de base ou venir compléter, par des investissements sociaux, des ensembles industriels en cours de croissance, il jouerait un rôle très utile.

"Il apparaît ainsi que le Fonds ne peut être dissocié de l'ensemble — tout au moins dans la façon de le concevoir — et qu'il importe donc, en vue de cet ensemble, de délimiter très strictement sa mission et sa compétence, de manière à le constituer réellement en institution spécialisée, ne faisant pas double emploi avec les autres moyens de financement, qu'il conviendra de développer, de stimuler et de garantir de commun accord" (A/2646, p. 7).

J'ai pu reconnaître la pertinence de cette observation en parcourant une région insuffisamment développée où le gouvernement fait un effort considérable pour aménager l'infrastructure économique-sociale. Une réforme foncière a été opérée et a mis à la disposition des agriculteurs des terres qui, il y a quelques années à peine, constituaient d'immenses latifundia; une lutte a été engagée contre le paludisme, qui contraignait autrefois les paysans à vivre sur les hauteurs, ce qui leur imposait chaque jour un trajet considérable; des routes, des canaux d'irrigation, des habitations, des écoles, des centres d'expérimentation, des hôpitaux ont été construits. Au stade actuel, ce sont les autres modes de financement qui devraient déjà intervenir pour permettre à ce pays de poursuivre son développement. A la suite des travaux d'infrastructure, de nombreuses occasions de placement rentables se présentent en effet et l'industrialisation de cette région permettrait, tant d'assurer un niveau élevé d'emploi que d'améliorer la balance des paiements. Aux côtés du Fonds spécial, il faudra donc que le capital privé et les autres institutions de financement puissent remplir pleinement leur mission.

6. — Tout doit être mis en œuvre

SUR LE PLAN DU CAPITAL PRIVÉ

A l'heure actuelle, les perspectives d'apport du capital privé en provenance des pays industriels, dans les pays insuffisamment développés, se présentent sous un jour peu favorable; cette constatation a été abondamment discutée dans la littérature économique récente, y compris les publications des Nations Unies. Le rapport présenté en 1950 par le "comité Gray" sur la politique économique étrangère des Etats-Unis, le rapport *Partners in Progress* élaboré par le comité Rockefeller en 1951, ainsi qu'un rapport tout récent du Secrétaire général des Nations Unies²⁸, ont souligné ces perspectives peu favorables.

Parmi les raisons qui expliquent cet état de choses, on souligne souvent la meilleure rentabilité que les capitaux privés connaissent dans leurs pays d'origine et les risques qu'ils courent dans les pays insuffisamment développés où la situation politique est parfois incertaine.

Actuellement, le courant des capitaux à long terme de provenance privée vers les pays insuffisamment développés est nettement insuffisant. La nature des investissements auxquels ils sont destinés ne correspond pas toujours aux besoins fondamentaux de ces pays. Leur répartition géographique est également inadéquate; ainsi l'apport est particulièrement faible dans les régions d'Asie qui sont politiquement autonomes, où se concentre pourtant un tiers de la population du globe.

Il est donc indispensable de tout mettre en œuvre pour créer un climat favorable aux capitaux privés. Ce n'est que de cette manière qu'ils consentiront à s'investir dans les pays insuffisamment développés. Si

l'on pouvait faire disparaître les causes de la paralysie qui frappe l'exportation des capitaux privés, il y aurait certainement, de ce côté, de grandes possibilités d'investissements qu'augmenterait encore la mise en œuvre de travaux d'infrastructure. Des conversations et des conventions bilatérales pourraient également contribuer à restaurer la confiance du capital privé. Enfin, la création de mécanismes d'assurance à l'intérieur même des pays exportateurs de capitaux, à l'exemple de ce qui a été réalisé aux Etats-Unis, et éventuellement la création d'un *ducroire* international, devraient être mis à l'étude.

SUR LE PLAN DE LA BANQUE INTERNATIONALE

Seuls les Etats-Unis et le Canada ont accepté d'autoriser, sans restriction, l'utilisation des 18 pour 100 de leur quote-part dans le capital de la Banque qui ont été souscrits en monnaie nationale; les autres pays industrialisés, et spécialement ceux d'Europe occidentale, n'ont autorisé l'utilisation que d'une partie beaucoup plus faible de leur souscription et sous certaines conditions. Dans l'ensemble, alors que le capital libéré de la Banque s'élevait au 30 juin 1954 à 1.826,2 millions de dollars (des Etats-Unis), moins de la moitié seulement, soit 901,9 millions de dollars, était effectivement disponible pour l'octroi de prêts.

Cette situation restreint les moyens de la Banque. En particulier, le fait que les quotes-parts exprimées en monnaies européennes ne sont pas libérées limite la possibilité des pays insuffisamment développés de contracter des emprunts en devises plus aisément remboursables.

SUR LE PLAN DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

La constitution de la Société financière internationale a précisément été proposée pour drainer le

²⁸ Voir *Les Courants internationaux de capitaux privés*, 1946-1952, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1954.II.D.1.

capital privé vers les pays insuffisamment développés et remédier aux limitations de la Banque internationale. Cette société pourrait faire connaître les investissements rémunérateurs aux détenteurs de capitaux; elle pourrait aussi et surtout prendre elle-même des participations dans des affaires. Ainsi, elle encouragerait les capitalistes à exécuter des projets devant la réalisation desquels ils reculent aujourd'hui, plus par manque de confiance que par manque de capitaux. Sa présence et sa participation garantiraient, en effet, le capital étranger des mesures arbitraires qui pourraient être prises contre lui. Enfin, la Société financière compléterait également l'action de la Banque internationale en assurant le financement sous forme d'actions et en consentant des prêts à des entreprises privées sans garantie gouvernementale.

SUR LE PLAN DES ACCORDS SUR LES PRODUITS DE BASE

L'action internationale qui pourrait être entreprise en faveur des pays insuffisamment développés sur le plan financier ne sera réellement efficace que si elle est accompagnée d'un effort parallèle tendant à assurer une plus grande stabilisation du prix et du volume des échanges des produits primaires. Une part importante des devises étrangères dont disposent les pays pauvres provient de l'exportation de produits de base; pour beaucoup de ces pays un ou deux de ces produits représentent 50 pour 100 de leurs exportations.

La Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, organisme constitué par le Conseil économique et social, a contribué par ses études sur les produits primaires à la préparation des accords sur le blé, l'étain et le sucre. Le Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se consacre à l'examen des problèmes que posent les produits agricoles. Au cours de sa dix-huitième session, le Conseil économique et social, confirmant une décision de principe prise antérieurement, a par sa résolution 557 F (XVIII) constitué une Commission du commerce international des produits de base dont les membres seront élus à la fin de 1954; celle-ci tiendra compte de l'action parallèle qui pourrait être menée en matière de produits de base au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le com-

merce (GATT). Les Nations Unies s'efforcent donc de limiter les fluctuations des marchés internationaux des produits de base, notamment par la conclusion d'accords intergouvernementaux. Il convient de souligner ici l'importance de cette action qui devrait se poursuivre et s'amplifier.

UNE TÂCHE IMMENSE ET COMPLEXE

Toutes ces mesures doivent faire partie d'une action coordonnée, et il faut rendre hommage aux Nations Unies d'avoir envisagé le problème sur ce plan.

C'est ainsi que vers la même époque où je me vis confier la mission d'étudier la possibilité de créer un Fonds spécial, l'Assemblée générale chargeait la Banque internationale de poursuivre l'étude sur la constitution d'une Société financière internationale²⁹, et le Secrétariat des Nations Unies d'étudier le mouvement des capitaux privés vers les pays insuffisamment développés³⁰, et d'examiner le commerce des produits de base en relation avec le développement économique³¹.

La tâche à accomplir est immense et complexe. C'est pourquoi j'ai tant insisté au cours du présent chapitre sur la misère qui règne dans les pays insuffisamment développés, sur la nécessité de la combattre et sur les possibilités d'y porter remède.

Pour réaliser cette œuvre humanitaire, il faut que nous soyons tous ensemble convaincus de sa nécessité et que les gouvernements qui devront prendre les mesures financières adéquates soient soutenus par une opinion publique éclairée sur l'ampleur de la misère et consciente de ses responsabilités morales, politiques et économiques.

C'est seulement alors qu'il sera possible, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, de mener à bien cette œuvre de solidarité qui est une garantie de paix dans le monde.

²⁹ Voir document E/2616 (*Deuxième rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sur la question de la création d'une Société financière internationale*).

³⁰ Voir *Les courants internationaux de capitaux privés — 1946-1952*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1954.II.D.1.

³¹ Voir *Commerce des produits de base et développement économique*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1954.II.B.1.

Chapitre II

HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE L'IDEE DE L'ETABLISSEMENT D'UN FONDS SPECIAL

Les organes des Nations Unies qui consacrent leurs activités aux questions économiques ont, dès le début de leur existence, apporté la plus grande attention au financement de la mise en valeur des territoires insuffisamment développés. Ils ont consacré à l'examen de ce problème de nombreuses études dont se sont dégagées progressivement les idées qui sont à la base du Fonds spécial: la pénurie de capitaux privés pour le financement du développement économique des pays insuffisamment développés, la nécessité de constituer l'infrastructure économique et sociale, notamment par l'exécution de projets dont la rentabilité est faible ou nulle et le financement de ces projets au moyen de capitaux publics sous forme de prêts à faible intérêt ou de dons gouvernementaux.

En 1946, la Commission des questions économiques et de l'emploi signala l'importance pour l'expansion économique de l'exécution de projets non immédiatement rentables. Cette idée fut ultérieurement reprise et soulignée par d'autres organes des Nations Unies.

Les représentants des pays insuffisamment développés ont exprimé souvent l'avis qu'il convenait d'assouplir les conditions des prêts qui leur étaient octroyés, et notamment en étalant leur remboursement sur une plus longue période. Ces préoccupations trouvèrent leur écho dans le rapport présenté en 1947 par la Sous-Commission du développement économique.

Au cours de sa troisième session, le 4 décembre 1948, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 198 (III), aux termes de laquelle l'Assemblée "exprime l'espoir que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendra des mesures immédiates afin d'adopter toutes mesures appropriées en vue de faciliter la prompte réalisation d'emprunts destinés à favoriser le développement, notamment dans les régions dont l'économie est encore insuffisamment évoluée".

Deux années plus tard, à sa cinquième session, l'Assemblée générale exprima l'avis, dans sa résolution 400 (V), que "le volume des capitaux privés qui sont actuellement importés dans les pays insuffisamment développés ne peut suffire aux besoins financiers que crée le développement économique des pays insuffisamment développés" et que "ces besoins ne peuvent être satisfaits sans un apport accru de fonds publics de caractère international".

En 1951, tant au Conseil économique et social qu'à l'Assemblée générale, M. Black, Président de la Banque internationale, examinant les mérites respectifs des prêts à long terme et à taux d'intérêt réduit ainsi que des subventions, attira l'attention sur l'utilité de favoriser certains investissements de base des pays insuffisamment développés, par voie de dons intergouvernementaux¹.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément No 3*, p. 69.

C'est au cours de la troisième session de la Sous-Commission du développement économique, en mars-avril 1949, que prit forme l'idée de la création d'un Fonds spécial de financement. Le Président de cette sous-commission, M. V. K. R. V. Rao, proposa en effet la constitution d'un organe international dénommé "Administration des Nations Unies pour le développement économique (ANUDE)"². En mai 1949, au cours de sa quatrième session, la Commission des questions économiques et de l'emploi estima cependant qu'il n'était pas nécessaire de créer un nouvel organisme international de financement.

Le rapport du groupe d'experts sur les mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi présenté en 1949 contenait une proposition tendant à créer, au sein de la Banque internationale, un département distinct qui serait chargé de recueillir des fonds et de distribuer aux gouvernements des prêts à des fins de développement économique³. Les experts soulignaient toutefois que les opérations de ce département de la Banque devraient être complètement séparées de ses autres activités, dans le sens qu'il n'aurait pas accès au capital de la Banque ni à ses autres ressources. Saisi de cette proposition lors de sa onzième session, tenue en été 1950, le Conseil économique et social ne jugea pas opportun d'y donner suite.

Le rapport publié en 1951 par un autre groupe d'experts nommés par le Secrétaire général pour étudier les "mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés" recommanda la création d'un "Office international de développement" dont la mission serait "d'aider les pays insuffisamment développés à dresser, coordonner et exécuter leurs programmes de développement économique, de distribuer aux pays insuffisamment développés des subventions destinées à des fins précises, de contrôler l'utilisation appropriée de ces subventions, etc."⁴.

Cette proposition fut examinée à la treizième session (1951) du Conseil économique et social, tenue sous la présidence de M. Hernán Santa Cruz, qui appuya personnellement cette initiative. C'est au cours de cette session que furent jetées les bases du plan tendant à l'établissement d'un Fonds spécial de financement.

L'Assemblée générale s'inspira de ces travaux et de ces études en adoptant, au cours de sa sixième session, tenue en 1951-1952, la résolution 520 A (VI),

² Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, neuvième session, Supplément No 11 B*, p. 22 à 24.

³ Voir *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi — Rapport d'un groupe d'experts nommés par le Secrétaire général*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1949.II.A.3, par. 195.

⁴ Voir *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés — Rapport d'un groupe d'experts nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1951.II.B.2, p. 99, recommandation 14.

par laquelle elle demande au Conseil économique et social de "soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa septième session ordinaire, un plan détaillé pour la création, aussitôt que les circonstances le permettront, d'un Fonds spécial en vue de l'octroi aux pays insuffisamment développés de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme pour les aider, lorsqu'ils le demanderont, à accélérer leur développement économique et à financer les projets non amortissables et qui sont d'une importance fondamentale pour leur développement économique". Le Conseil fut aussi chargé de préparer une série de recommandations relatives aux modalités de l'établissement de ce fonds.

Lors de sa quatorzième session (été 1952), le Conseil économique et social répondit à cette demande en constituant un comité de neuf membres, chargé de l'élaboration d'un plan détaillé de fonctionnement d'un fonds international pour l'octroi de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme.

*
* *
*

Dans le même temps, la question fut étudiée dans son ensemble par le Gouvernement des Etats-Unis. Le "rapport Gray" se prononça en faveur d'une politique d'assistance aux pays insuffisamment développés au moyen de dons. Ce rapport contient notamment les recommandations suivantes: "Si le financement externe du développement économique sur une base suivie doit s'effectuer principalement sous forme d'investissements privés et publics, il est nécessaire d'envisager pendant quelques années encore un certain apport de capitaux sous forme de dons publics. Une aide accordée sous forme de dons au lieu de prêts peut augmenter la productivité du pays bénéficiaire bien au-delà de ce qui correspondrait au montant de capitaux remboursables."⁵

Le 20 janvier 1949, le président Truman présenta à l'opinion publique mondiale son "point IV": "Plus de la moitié des peuples du monde vivent dans des conditions qui frisent la misère. Leur alimentation est défectueuse et insuffisante. Ils sont constamment la proie de la maladie. Leur vie économique est primitive et stagnante. Leur pauvreté est un handicap et une menace pour eux-mêmes aussi bien que pour les pays plus prospères... Tous les pays, y compris le nôtre, bénéficieront grandement d'un programme constructif destiné à faire un meilleur usage des ressources humaines et naturelles du monde. L'expérience a prouvé que nos échanges commerciaux avec les autres pays augmentent à mesure que ces pays progressent industriellement et économiquement."

En mars 1951, un autre rapport, remis au président Truman par l'International Development Advisory Board, recommanda la création, à bref délai, d'un nouvel office de développement international auquel tous les pays seraient appelés à contribuer et qui aurait pour but de participer au financement de certains services d'utilité publique, qui, bien qu'indispensables aux pays insuffisamment développés, ne peuvent être financés par la voie normale du marché international de capitaux. Le capital de ce nouvel organisme devait, dans la pensée de ses promoteurs, être constitué par voie de souscriptions, les Etats-Unis et les autres pays y

faisant des apports exprimés en monnaie nationale dans des proportions à déterminer⁶.

Le 16 avril 1953, le président Eisenhower déclara: "Mon gouvernement est prêt à demander au peuple américain de se joindre aux autres peuples en vue de réaliser un plan de désarmement qui permettrait de consacrer à la constitution d'un fonds mondial de secours et de reconstruction une part importante des économies ainsi obtenues. Cette grande entreprise aurait pour but d'aider les autres pays à mettre en valeur les régions du monde insuffisamment développées, de stimuler les échanges internationaux dont tous les pays bénéficieraient dans des conditions équitables, et de permettre au monde entier de connaître les bienfaits d'une liberté productive... Les monuments de cette guerre d'un genre nouveau seraient les routes et écoles, les hôpitaux et maisons d'habitation, l'alimentation adéquate et le bien-être." Par ces mesures et d'autres encore, le Gouvernement des Etats-Unis serait prêt à faire de l'Organisation des Nations Unies une organisation efficace capable de sauvegarder la paix et d'assurer la sécurité de tous les peuples.

M. Baker, représentant des Etats-Unis à la seizième session du Conseil économique et social, rappela les termes de ce discours présidentiel, lorsqu'il proposa l'adoption de la déclaration suivante⁷: "Nous, gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, voulant favoriser le relèvement des niveaux de vie et l'instauration de conditions propres à assurer le développement économique et le progrès social, nous déclarons prêts à demander à nos peuples, lorsque des progrès suffisants auront été accomplis dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international, de verser à un fonds international créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies une partie des économies qu'aura permis de réaliser ce désarmement, afin d'aider au développement et à la reconstruction des pays insuffisamment développés."

*
* *
*

Cette proposition des Etats-Unis fut votée par le Conseil économique et social et transmise à la huitième session de l'Assemblée générale, qui incorpora le texte de cette déclaration dans sa résolution 724 A (VIII), laquelle fut adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions, le 7 décembre 1953.

Dans cette résolution, le texte de la déclaration est précédé par un préambule par lequel l'Assemblée générale exprime son désir de "donner à l'Organisation des Nations Unies plus de force pour l'accomplissement de sa mission, qui est de maintenir la paix et la sécurité de tous les peuples et de favoriser le relèvement des niveaux de vie et l'instauration de conditions propres à assurer le développement économique et le progrès social dans les pays insuffisamment développés", et laisse entrevoir "le moment où un progrès suffisant sera réalisé dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international, qui permettra de consacrer des ressources supplémentaires au financement du développement et de la reconstruction, notamment des pays insuffisamment développés".

⁶ U. S. International Development Advisory Board, *Partners in Progress; report to President Truman*, Simon and Schuster, New-York, 1951.

⁷ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, seizième session, 725ème séance.

⁵ Gordon Gray, *Report to the President on Foreign Economic Policies*, Washington (D. C.), 1950, p. 66 et 67.

Quoique l'effet de cette déclaration soit de rattacher la constitution du Fonds de financement au problème du désarmement universel, ce qui en réduit considérablement la portée, du moins dans un avenir immédiat, il n'en est pas moins vrai que celle-ci constitue un pas important dans la voie de la réalisation du Fonds. En effet, la déclaration constitue un engagement solennel, pris par tous les gouvernements Membres des Nations Unies, d'accorder leur appui financier à la nouvelle organisation.

Au cours des discussions qui précédèrent, au sein de la Deuxième Commission, l'adoption de la déclaration par l'Assemblée générale, les représentants des pays insuffisamment développés insistèrent pour que les pays industrialisés renoncent à la condition essentielle et

préalable du désarmement sous contrôle international et acceptent de créer sans plus attendre un Fonds international.

Tenant compte de cette situation, l'Assemblée générale, dans la résolution 724 B (VIII), m'a chargé du mandat dont les termes sont reproduits en tête de ce rapport. Elle exprima aussi l'espoir que "des conditions favorables à la constitution d'un fonds international seront créées dans un proche avenir et que les économies réalisées à la faveur d'un désarmement mondial sous contrôle international fourniront des ressources supplémentaires pour financer le développement économique des pays insuffisamment développés et aideront à atteindre les buts et objectifs d'un fonds spécial".

Chapitre III

APPUI MORAL ET MATERIEL QUE LES GOUVERNEMENTS SONT DISPOSES A APPORTER AU FONDS SPECIAL

Conformément à la résolution 724 B (VIII) de l'Assemblée générale, les gouvernements se prononcent presque unanimement en faveur de la création d'un Fonds international pour le financement des investissements dont la rentabilité faible ou nulle exclut la possibilité d'un recours aux méthodes de financement habituelles.

En ce qui concerne l'appui matériel, la résolution de l'Assemblée générale subordonne la création de ce fonds à la réalisation de progrès suffisants accomplis dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international.

Lors des discussions qui eurent lieu à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, les représentants des pays industrialisés maintinrent pour la plupart cette condition préalable, tandis que la majorité des représentants des pays insuffisamment développés réclamait sa constitution immédiate, sans attendre le désarmement mondial sous contrôle international. Ces divergences expliquent qu'aujourd'hui les réponses des gouvernements puissent être classées en trois groupes.

Un premier groupe de réponses, provenant des pays insuffisamment développés, confirme d'une manière générale la position prise par ceux-ci à l'Assemblée générale.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que le Gouvernement yougoslave exprime l'idée que: "la situation économique actuelle, et plus particulièrement celle des pays très développés, confirme qu'il existe des possibilités réelles de recueillir les capitaux nécessaires pour que le Fonds puisse commencer ses opérations financières" (A/2646, p. 73).

Le Gouvernement du Chili témoigne d'un même empressement et pense que: "la phase des travaux préliminaires et des études pratiques est maintenant terminée. La prochaine étape consiste donc à étudier et à rédiger les statuts du Fonds spécial, afin de pouvoir engager sans tarder, avec les gouvernements intéressés, les pourparlers relatifs à la constitution du capital initial" (A/2646, p. 40).

Le Gouvernement du Honduras fixe déjà sa contribution à un montant allant de 65.000 à 165.000 lempiras selon que l'on prend pour base sa participation au Fonds monétaire international ou sa participation à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Un deuxième groupe de réponses, venant toutes de pays industrialisés, soit maintient comme condition essentielle à toute participation au financement d'un Fonds international la réalisation de progrès suffisants dans la voie du désarmement mondial sous contrôle international, soit adopte une attitude plus réservée encore, estimant que, tout au moins dans les circonstances actuelles, la création d'une nouvelle organisation internationale n'est pas indiquée.

Telle est la position de la République fédérale d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Réponse de la République fédérale d'Allemagne:

"Le Gouvernement fédéral regrette de n'être pas actuellement en mesure de fournir à un nouveau Fonds spécial pour le développement économique une contribution matérielle qui viendrait s'ajouter à celle qu'il verse au Programme élargi d'assistance technique" (A/2646/Add.1, p. 3).

Réponse du Canada:

"Jusqu'à ce que les circonstances, et notamment les progrès du désarmement, permettent à ces pays de fournir des ressources supplémentaires, dans une mesure qui permette à un Fonds international de développement de fonctionner utilement, le Gouvernement canadien, considérant que la création d'un Fonds de ce genre n'est pas souhaitable, ne sera pas lui-même disposé à aider à sa création" (A/2646, p. 32).

Réponse des Etats-Unis d'Amérique:

"Nous ne croyons pas qu'un Fonds de cette nature puisse être créé à l'heure actuelle. Les tensions internationales obligent les nations du monde libre à consacrer des ressources importantes aux besoins de la défense. Tant que cette situation durera, il faudra faire preuve d'une extrême prudence toutes les fois qu'il s'agira d'employer des fonds publics à d'autres fins, quelle que soit l'urgence des programmes. Un Fonds international ne peut fonctionner d'une façon satisfaisante s'il ne bénéficie pas de ressources importantes fournies par un grand nombre de pays, et il ne semble pas possible, dans les circonstances actuelles, de lui assurer de telles ressources" (A/2646/Add.1, p. 6).

Réponse de la Nouvelle-Zélande:

"Etant donné ces considérations, le Gouvernement néo-zélandais est, pour le moment, dans l'impossibilité de prendre l'engagement de contribuer au Fonds spécial, au cas où celui-ci serait créé" (A/2646, p. 51).

Réponse du Royaume-Uni:

"Le point de vue du Gouvernement du Royaume-Uni a été souvent exposé au cours des débats qui ont eu lieu tant au Conseil économique et social qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Si, d'une façon générale, le Gouvernement de Sa Majesté accepte et approuve le principe de la création d'un Fonds international dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, il n'est pas actuellement en mesure d'y apporter une contribution financière. D'autre part, comme il croit savoir qu'aucune des autres grandes Puissances qui pourraient participer

au financement de ce Fonds n'est encore, pour l'instant, en mesure d'y contribuer, ou prête à le faire, le Gouvernement de Sa Majesté estime que l'on peut émettre de sérieuses réserves quant à l'opportunité d'une action pratique immédiate en vue de la création d'un fonds" (A/2646, p. 58).

Réponse de la Suède :

"En ce qui concerne le Fonds spécial envisagé dans les recommandations du Comité des Neuf, l'attitude de la Suède a été marquée dès le début par une certaine réserve, car un Fonds de ce genre constituerait un nouvel organisme international qui augmenterait encore les frais généraux et risquerait d'entraîner le chevauchement et le double emploi des efforts. Déjà, en raison des difficultés relatives au financement, on a dû maintenir le Programme d'assistance technique à un niveau nettement plus bas que celui qu'il devrait avoir pour répondre aux besoins et aux vœux des pays insuffisamment développés. Le Gouvernement suédois conserve certains doutes quant à l'utilité de créer le Fonds spécial envisagé" (A/2646, p. 69).

Réponse de la Suisse :

"Il serait préférable, au sens des autorités suisses, de consacrer pour le moment les efforts des Etats Membres à l'amélioration et à l'efficacité du Programme élargi, plutôt que d'entreprendre à l'heure actuelle des tâches nouvelles. . . En effet, les difficultés d'ordre financier auxquelles doit faire face aujourd'hui le Programme élargi d'assistance technique, ainsi que d'autres organisations internationales, sont connues. On peut dès lors se demander s'il serait bien indiqué de créer déjà une nouvelle institution internationale" (A/2646, p. 71).

Il existe enfin un troisième groupe de réponses, émanant également de nations industrialisées. On y trouve exprimée l'idée qu'il serait regrettable de subordonner la création du Fonds spécial à une réduction générale des dépenses d'armement. Ces nations se déclarent prêtes à apporter leur appui matériel au Fonds; certaines d'entre elles le déclarent nettement dans leurs réponses, tandis que d'autres font dépendre leur participation et l'importance de celle-ci de la réalisation d'un certain nombre de conditions. Dans ce groupe peuvent être compris le Danemark, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, d'une part, la Belgique, la France, le Japon, le Luxembourg, d'autre part.

Réponse du Danemark :

"Le Gouvernement danois estime que l'on ne devrait pas différer la création du Fonds spécial. Il ne considère pas qu'il soit nécessaire ou souhaitable d'attendre une réduction générale des dépenses consacrées à la défense. Le montant de 250 millions de dollars envisagé ne représente qu'une fraction infinitésimale des fonds que le monde consacre chaque année aux armements. Il est possible qu'un effort accru visant à aider les pays sous-développés contribue en soi à diminuer la tension internationale et prépare aussi la voie à la réduction des dépenses destinées à la défense" (A/2646, p. 42).

Réponse de l'Italie :

"Le Gouvernement italien estime que la réserve exprimée dans la résolution du Conseil économique et social, qui renvoie la création du Fonds spécial au moment "où les circonstances le permettront" et

"où des progrès suffisants auront été accomplis dans la voie du désarmement mondial", réduit sensiblement la portée pratique de cette initiative. A son sens, il serait préférable que, dans la mesure du possible, tous les pays, Membres ou non membres de l'Organisation des Nations Unies, qui se sont montrés favorables à la création du Fonds spécial dressent d'un commun accord un plan d'action concret et réalisable à bref délai" (A/2646, p. 49).

Réponse de la Norvège :

"Le Gouvernement norvégien ne souhaite cependant pas subordonner la création du Fonds à l'exécution de programmes de désarmement; il n'hésitera pas, quant à lui, à apporter sa contribution financière au Fonds dès que l'appui financier des grandes Puissances en permettra la création" (A/2646/Add.1, p. 16).

Réponse des Pays-Bas :

"Le Gouvernement néerlandais n'ignore pas que, pour le moment, les dépenses consacrées aux armements aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales peuvent limiter l'importance d'une institution de ce genre. Il estime néanmoins que puisque le développement économique des pays insuffisamment développés constitue en soi un problème urgent et qu'il est de nature à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, il conviendrait de créer le Fonds spécial envisagé dès que les conditions mentionnées dans le rapport du Comité des Neuf se trouveront réalisées" (A/2646, p. 54).

Réponse de la Belgique :

"La contribution matérielle de la Belgique sera fixée — puisque le gouvernement adopte fermement la condition du caractère "volontaire" de cette contribution, ainsi qu'il est proposé par les experts — en tenant compte des facteurs suivants, dont la prise en considération a été largement justifiée dans la présente note . . . 3) L'évolution de la charge résultant du réarmement [la Belgique a, d'autre part, voté la résolution 724 A (VIII), selon laquelle une partie de la réduction éventuelle de cette charge serait, dans les conditions mêmes de cette résolution, consacrée à l'aide aux pays sous-développés]" (A/2646, p. 25 et 26).

Réponse de la France :

"En conséquence de ce qui précède, le Gouvernement français ne peut être que favorable à l'application sur un plan plus vaste de principes qu'il met lui-même en pratique dans les territoires sous-développés dont il a la charge. Il doit cependant souligner que si les pays Membres des Nations Unies jugent possible l'institution d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, sa capacité de contribution serait limitée pour les raisons exposées plus haut. Aussi la France, soucieuse de participer activement à une œuvre dont elle apprécie toute l'importance, est-elle disposée à examiner, le moment venu, dans l'esprit le plus favorable et compte tenu des conditions qui seraient alors les siennes, la possibilité pour elle de contribuer aux activités du nouvel organisme" (A/2646/Add.1, p. 14).

Réponse du Japon :

"Si le programme envisagé vient à être mis en œuvre, le Gouvernement japonais sera prêt à con-

sidérer favorablement la possibilité d'accorder son appui matériel au Fonds dans la mesure où ses disponibilités financières le lui permettront" (A/2646, p. 50).

Réponse du Luxembourg:

"Le montant de sa contribution éventuelle dépendra . . . b) de la réduction des dépenses d'armement,

si la situation internationale le permet" (A/2646/Add.2, p. 33).

Il est important de souligner que mêmes les nations qui sont classées dans le troisième groupe n'envisagent en général de participer au Fonds spécial que dans la mesure où celui-ci est établi sur une base réaliste, c'est-à-dire si un nombre suffisant d'Etats y adhèrent, parmi lesquels les principaux pays industrialisés et, en tout cas, les Etats-Unis d'Amérique.

Chapitre IV

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU COMITE DES NEUF¹

Tous les gouvernements rendent hommage au travail accompli par le Comité des neuf experts, et nombreuses sont les réponses qui présentent des observations relatives au rapport qu'ils ont rédigé¹. Certains gouvernements insistent cependant sur le fait que ces commentaires ne sont point définitifs, car il leur semble prématuré de décrire et de définir dès à présent, dans les

moindres détails, l'organisation et l'administration d'un éventuel Fonds spécial.

Le présent chapitre n'entend pas faire double emploi avec les réponses des gouvernements et le résumé rédigé par le Secrétariat, et vise seulement à mettre en lumière les considérations les plus importantes présentées par les gouvernements.

1. — Nature des contributions

Le rapport du Comité des Neuf étudie les problèmes que pose le paiement des contributions à verser par les Etats. Il examine les questions que soulèvent la nature, la périodicité, ainsi que le mode de paiement de ces contributions, et propose notamment les modalités suivantes :

Les contributions à apporter par les Etats au budget d'exécution du Fonds spécial devraient être volontaires ; elles revêtiraient la forme d'engagements pris par les Etats, qui en fixeraient eux-mêmes le montant en fonction des ressources qu'ils pourraient affecter à cette fin ;

Les gouvernements devraient, à cet effet, recourir à un certain nombre de critères portant sur leur puissance économique et leurs ressources, compte tenu des économies résultant d'une réduction des dépenses d'armement. Les engagements pris, en dehors du Fonds spécial, en faveur du développement économique des pays insuffisamment développés, seraient pris également en considération ;

Le renouvellement des ressources du Fonds serait étudié au cours de conférences périodiques réunissant les gouvernements des Etats participants. Au cours de ces réunions, les gouvernements examineraient le budget du Fonds, fixeraient le montant de leurs contributions pour l'année ou les deux années suivantes, en tenant compte des opérations du Fonds, de la destination donnée à leurs précédentes contributions, et aussi de la situation économique de leurs pays respectifs à l'époque considérée ;

Les contributions seraient versées en monnaies nationales, qui ne seraient convertibles en d'autres monnaies qu'avec l'autorisation des pays contributeurs.

Certains gouvernements attachent une grande importance à ce que ce soient les Etats eux-mêmes qui fixent le montant de leurs contributions, tandis que d'autres estiment, au contraire qu'il conviendrait de laisser ce soin à l'Organisation des Nations Unies, compte tenu du revenu national de chaque pays participant. On pourrait avoir recours, selon ces gouvernements, aux critères qui sont utilisés aujourd'hui pour le calcul de la

participation des Etats aux frais d'administration de l'Organisation des Nations Unies, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; ceux-ci sont, en effet établis en fonction de la puissance économique relative des Etats membres.

Au cours de mes entretiens dans différentes capitales, il m'a été souvent demandé de citer, à titre d'exemple, la quote-part approximative du pays que je visitais, dans le total des 250 millions de dollars que les Neuf estiment indispensables pour permettre au Fonds de commencer ses opérations. Il m'était impossible de répondre à cette question en raison de la position déjà prise par les Neuf à cet égard. Pour rencontrer ces préoccupations, et sans mettre en cause le caractère volontaire des contributions, il conviendrait peut-être d'établir leur montant sur la base de la participation des Etats aux frais d'administration de l'Organisation des Nations Unies, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale, et cela dans le seul but d'indiquer un ordre de grandeur. Pour permettre cette évaluation, un tableau des coefficients des participations des Etats à ces diverses institutions a été annexé au présent rapport. Ainsi chaque gouvernement pourra-t-il apprécier l'importance approximative de l'effort financier qu'il pourrait être appelé à fournir, si le Fonds était créé sur la base de 250 millions de dollars proposée par les Neuf.

De nombreux gouvernements acceptent le principe de la cotisation volontaire et renouvelable, mais insistent sur la nécessité d'assurer la continuité et la régularité du paiement des cotisations. Au moment de prendre l'engagement de verser une première contribution annuelle, les Etats devraient se déclarer prêts, en principe, à continuer leur appui financier au Fonds pendant un certain nombre d'années.

Un gouvernement fait remarquer que la méthode de financement recommandée par les experts — contributions annuelles versées par les gouvernements ou promesse de contributions renouvelables d'année en année — présente des inconvénients considérables lorsqu'il s'agit d'assurer le financement du développement économique, lequel représente essentiellement une œuvre de longue haleine. A son avis, les pays insuffisamment développés seraient peu enclins à entrepren-

¹ Rapport sur un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, publication des Nations Unies, numéro de vente : 1953.II.B.1.

dre les grands travaux indispensables à leur développement s'ils n'avaient pas l'assurance de disposer de ressources suffisantes pendant tout le temps nécessaire. Quant au Fonds lui-même, il ne pourrait agir que dans le cadre d'engagements effectifs à court terme, ce qui limiterait forcément son activité.

En général, les gouvernements accueillent favorablement la recommandation qui envisage le paiement des contributions en monnaies nationales, qui ne seraient convertibles en d'autres monnaies qu'avec l'autorisation du pays donateur. Certains gouvernements estiment que les avantages de ce système inciteront tous les Etats à participer au Fonds, et la plupart des pays subordonnent même leur participation à l'application de cette recommandation. Un gouvernement estime cependant qu'il est trop tôt pour prendre dès à présent position sur ce point car, lors de la constitution du Fonds, la convertibilité des monnaies sera peut-être suffisamment gé-

néralisée pour que les Etats membres puissent verser leurs contributions en monnaies librement convertibles, assurant ainsi au Fonds une efficacité infiniment plus grande.

Certains gouvernements accueillent avec une faveur particulière la recommandation qui réserve aux Etats la faculté de limiter l'usage de leurs contributions à l'achat, à l'intérieur de leurs frontières, de certains biens et services déterminés; ils suggèrent notamment d'autoriser les Etats à payer leurs contributions en nature, par exemple en biens d'investissement. On pourrait même concevoir, selon ces gouvernements, que des programmes concrets présentés par des pays désireux de bénéficier de l'aide du Fonds puissent être exécutés en coordonnant les contributions en nature versées par plusieurs pays, selon un plan qui en assurerait la complémentarité et qui pourrait s'inscrire lui-même dans le cadre d'une politique conjoncturelle.

2. — Critères qui serviraient à l'examen des demandes introduites par les gouvernements des pays insuffisamment développés

Les gouvernements admettent, en général, que l'affectation des ressources du Fonds soit assurée sur la base d'une répartition géographique équitable. Il leur paraît raisonnable qu'une organisation internationale prenne en considération les besoins de tous ses membres et ne fasse pas bénéficier une seule région de l'ensemble de ses ressources. Toutefois, certains gouvernements estiment que pour atteindre son objectif essentiel, le Fonds doit tenir compte, avant tout, des besoins des divers pays et de l'effort qu'ils réalisent eux-mêmes au moyen de leurs propres disponibilités.

Un gouvernement ne partage pas cette opinion et estime, au contraire, qu'il vaudrait mieux que le Fonds distribue ses ressources à l'avance et seulement en fonction d'une équitable répartition géographique.

Une réponse gouvernementale attire l'attention sur la nature des relations qui devront s'établir entre le Fonds et les Etats membres chargés d'assurer les relations internationales de territoires non autonomes, lorsque ces territoires souhaiteront bénéficier de l'aide du Fonds.

CRITÈRES POLITIQUES

Les gouvernements approuvent en général la recommandation selon laquelle le Fonds ne peut se laisser influencer, dans la répartition de ses ressources, par des considérations touchant le régime politique du pays requérant, l'origine ethnique ou la religion de ses habitants. Toutefois, mentionne une réponse, le Fonds ne devrait pas fournir d'aide à un pays dont la situation politique instable compromettrait la réalisation effective des projets que le Fonds serait appelé à financer. De même, le Fonds ne pourrait prêter assistance à un pays ayant manqué à ses obligations envers les Nations Unies ou envers un Etat Membre.

CRITÈRES ÉCONOMIQUES

Un gouvernement estime que les pays bénéficiaires devraient fournir eux-mêmes une part convenable des moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets pour lesquels ils réclament l'aide du Fonds. Cette contribution du pays bénéficiaire constituerait une preuve tangible de ce qu'il considère lui-même ces projets comme indispensables et urgents pour son développement.

Une autre réponse approuve la recommandation qui exige des pays bénéficiaires, dans le cadre de leur politique générale, l'application des mesures financières et monétaires saines qui s'imposent afin de contenir, notamment, les poussées inflationnistes; elle voudrait aussi que le Fonds ait l'autorité nécessaire pour empêcher les pays bénéficiaires de recourir à des mesures de protectionnisme exagéré.

CRITÈRES FINANCIERS

Un gouvernement marque son accord sur la recommandation qui impose au pays requérant de faire la preuve que les autres modes de financement ne sont pas souhaitables et qu'il lui est impossible d'obtenir des capitaux extérieurs. Toutefois, ce gouvernement estime qu'il ne faudrait pas pousser trop loin cette exigence, sous peine d'imposer au pays requérant des délais injustifiés ou des obligations excessives en matière de preuve.

Un autre gouvernement estime que l'aide du Fonds ne devrait pas être accordée aux Etats dont l'impossibilité de se procurer des capitaux résulterait des faiblesses de leur régime fiscal, des lacunes de leur système de contrôle des changes ou du traitement défavorable qu'ils réserveraient aux capitaux privés désireux de s'investir dans leurs territoires.

3. — Prêts et dons

Plusieurs gouvernements font valoir que l'octroi d'une aide internationale sous forme de prêts à long terme et à faible intérêt plutôt que sous forme de dons présente des avantages certains. D'une part, l'obligation de rembourser le prêt incite le débiteur à gérer

sainement les investissements financés au moyen des sommes empruntées; d'autre part, les remboursements périodiques assurent le renouvellement des capitaux et permettent de les réemployer utilement à d'autres fins. L'expérience révèle aussi que les rapports entre emprun-

teurs et prêteurs sont généralement meilleurs que ceux qui existent entre donataires et donateurs.

Toutefois, d'autres pays estiment qu'il pourrait être souvent bien difficile de fixer les critères permettant de décider quand l'aide consentie à un pays devrait l'être sous forme de don plutôt que sous forme de prêt; il serait plus malaisé encore d'apprécier dans quelle mesure l'on pourrait appliquer les clauses d'assouplissement prévues par les experts aux conditions normalement imposées aux prêts par les organismes financiers, comme la Banque internationale, par exemple. En effet, le rapport prévoit que les conditions des prêts pourraient donner lieu à des nouvelles négociations chaque fois qu'il serait établi que l'obligation de rembourser est devenue trop lourde pour le débiteur. Ainsi peut-on se demander, note un gouvernement, si la distinction entre prêts et dons ne risque pas de disparaître et si les dépenses administratives qu'entraînerait cette procédure de contrôle et de revision ne seraient pas disproportionnées en regard des avantages résultant du remboursement du capital et du paiement d'un faible intérêt.

Si les prêts devaient être octroyés dans des conditions et selon des dispositions aussi libérales, fait-on observer, il est probable qu'après quelque temps beaucoup de prêts se transformeraient en dons. Certains pays seraient alors tentés de prendre des engagements excessifs, très supérieurs à leur capacité de remboursement, ce qui non seulement nuirait à la longue à leur crédit auprès d'autres organismes financiers, mais également porterait atteinte, sur un plan plus général, au respect des obligations relatives aux emprunts internationaux.

4. — Organisation du Fonds spécial

C'est presque à l'unanimité que les gouvernements demandent d'éviter la constitution d'une nouvelle bureaucratie internationale.

Un gouvernement propose de développer progressivement le Programme élargi d'assistance technique, de manière à étendre peu à peu son activité jusqu'à la répartition des capitaux.

Plusieurs gouvernements recommandent d'étudier la possibilité de confier la gestion du Fonds à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; ils font remarquer que la Banque est un organisme non politique, qui connaît la situation économique et les besoins des bénéficiaires éventuels, et qui pourrait apporter au Fonds le bénéfice de sa grande expérience.

Quant aux gouvernements qui acceptent le principe de la création d'une nouvelle institution, ils n'en soulignent pas moins la nécessité d'en coordonner étroitement les activités avec les organismes existants, en particulier avec l'Assistance technique et la Banque internationale. A ce sujet, un gouvernement attire l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à recourir, dans toute la mesure du possible, aux services des organes existants des Nations Unies, en les chargeant notamment de l'examen des demandes d'assistance financière et des enquêtes préalables. Cette manière de procéder contribuerait à faire du Fonds une partie intégrante du système élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement économique des pays insuffisamment développés.

Les solutions suivantes se dégagent des réponses des gouvernements sur cette question:

Laisser à la Banque internationale le soin d'effectuer les opérations de prêts et ne charger le Fonds que de l'octroi de dons. Ceux des pays bénéficiaires qui seraient capables de rembourser les sommes reçues devraient être encouragés à le faire, ce qui permettrait une certaine reconstitution des ressources du Fonds;

Si le Fonds était également autorisé à consentir des prêts à long terme et à faible intérêt, il devrait accorder un don chaque fois qu'existerait un doute sur le genre d'assistance à fournir. Les prêts ne seraient consentis que dans des cas précis et pour autant que le pays demandeur serait dans l'impossibilité de se procurer l'argent nécessaire sur le marché des capitaux ou auprès de la Banque internationale. Mais, une fois fixées les conditions du prêt, y compris le taux d'intérêt, les plans et les périodes d'amortissement, les délais de grâce et les transferts de devises, elles ne pourraient plus être modifiées sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles;

Si, conformément au souhait généralement exprimé, les activités du Fonds étaient coordonnées très étroitement avec celles de la Banque, les pays demandeurs pourraient obtenir, pour le financement d'un même projet ou d'un même programme de développement, un prêt de la Banque pour un certain montant et un don du Fonds pour le complément. L'importance relative du prêt et du don serait calculée très exactement dans chaque cas particulier, suivant les possibilités du débiteur.

ETATS MEMBRES ET ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Un gouvernement, soucieux d'éviter toute complication d'ordre politique à la conférence générale du Fonds, propose que tous les Etats puissent en devenir membres, pour autant qu'ils s'engagent à se conformer aux principes et règlements dont la qualité de membre implique le respect.

Un autre gouvernement se demande s'il serait opportun d'admettre parmi les membres du Fonds les pays qui ne participent pas à l'Organisation des Nations Unies ni à une organisation spécialisée. A son avis, un Etat ne pourrait, en aucune manière, prétendre à l'assistance du Fonds international s'il n'avait pas versé sa contribution au budget administratif du Fonds ni exécuté ses obligations relatives au budget d'exécution.

Une réponse exprime le souhait de voir les Etats Membres et les Etats non membres des Nations Unies équitablement représentés au sein des organes exécutifs et administratifs du Fonds.

MEMBRES CONTRIBUTEURS ET MEMBRES BÉNÉFICIAIRES

Le rapport du Comité des Neuf recommande que les pays contributeurs et les pays bénéficiaires disposent d'un nombre égal de voix au sein des conseils d'administration et qu'en cas de partage des voix, celle du directeur soit prépondérante.

Plusieurs pays industrialisés, qui sont des contributeurs éventuels, critiquent vivement cette recommandation. Un gouvernement fait remarquer qu'une telle procédure n'a pas encore fait ses preuves sur le plan international, qu'elle ne serait pas de nature à faciliter un fonctionnement harmonieux de l'institution et qu'elle risquerait même de dissuader certains pays de fournir une contribution. Cette opinion est partagée par un autre gouvernement, qui estime que les pays contributeurs devraient pouvoir se prononcer sur les questions de principe et exprimer leur opinion quant à la répartition des ressources avec une autorité correspondante à l'importance de leur contribution. S'ils n'obtenaient pas une garantie de ce genre, il faut craindre que les pays contributeurs se lasseraient bientôt de leur participation au Fonds.

Enfin, un gouvernement déclare expressément que si le plan proposé par le Comité n'était pas modifié sur ce point, il lui serait impossible de convaincre son opinion publique que celui-ci est compatible avec l'étendue des sacrifices qui lui seraient demandés. Il estime notamment que les principes proposés, en ce qui concerne les contributions des pays principalement bénéficiaires et qui feront que ces contributions ne pourront être que symboliques, ne devraient pas autoriser ces pays à exercer des pouvoirs ne correspondant pas à l'importance de leur contribution.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Le Comité des Neuf souhaite que les administrateurs du Fonds soient autorisés à accepter, outre les contributions des Etats, des contributions venant de sources non gouvernementales ou privées. Des appels pourraient même être lancés dans le but de recueillir les participations non gouvernementales; celles-ci pourraient être encouragées par des exonérations fiscales accordées par les gouvernements.

Un gouvernement ne voit pas d'inconvénient à cette suggestion, mais fait remarquer que le rapport du Comité des Neuf ne fait aucune autre mention de ce genre de contribution. Il croit pouvoir déduire de ce silence que les bailleurs de capitaux privés ne jouiront d'aucun pouvoir statutaire; il souhaiterait cependant que les statuts du Fonds le disent nettement.

Un autre gouvernement ne voit, en principe, pas d'objection à ce que des particuliers versent des contributions au Fonds, mais estime toutefois qu'il lui serait difficile d'accorder à ce titre aux donateurs une exonération fiscale sur le montant imposable de leurs revenus ou de leurs bénéfices; pareil avantage fiscal équivaldrait, en effet, à une contribution supplémentaire à charge de l'Etat, qui serait d'autant plus importante que le taux de l'impôt est plus élevé.

Chapitre V

CONCLUSIONS

Au terme du présent rapport, il me faut bien constater que la situation internationale n'a pas évolué aussi favorablement que l'espérait l'Assemblée générale. Le désarmement mondial sous contrôle international n'est malheureusement pas encore devenu une réalité. De grandes Puissances industrielles, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ne paraissent pas disposées, à l'heure actuelle tout au moins, à apporter leur appui matériel à la constitution d'un Fonds international pour l'octroi des subventions et des prêts à faible intérêt et à long terme. De leur côté, la majeure partie des pays développés que j'ai classés dans le troisième groupe n'envisage de participer au Fonds spécial que pour autant que les principales Puissances industrielles, et plus particulièrement les Etats-Unis d'Amérique, y apportent leur concours.

Dès lors, il me faut conclure que n'existent pas actuellement les conditions indispensables permettant d'envisager la constitution d'un pareil Fonds dans un avenir immédiat.

Cependant, lorsque j'ai pris la parole au cours de la dix-huitième session du Conseil économique et social, le 19 juillet 1954, j'ai déclaré, au terme de mon exposé, que j'envisageais l'avenir avec un "certain optimisme". Les raisons de cet optimisme sont fondées sur le fait que depuis quelque temps l'opinion publique des pays industrialisés me semble prendre chaque jour davantage conscience de ce que le développement économique des pays insuffisamment développés pose un problème urgent dont la solution serait de nature à contribuer à la détente internationale et à assurer une paix durable.

Comme le montre le chapitre III du présent rapport, cette idée est exprimée très nettement aujourd'hui dans plusieurs réponses gouvernementales, et j'ai des raisons de croire que d'autres gouvernements sont tout aussi convaincus de cette vérité mais aimeraient laisser s'écouler encore un peu de temps afin que ces conceptions soient partagées également par leurs peuples.

C'est pourquoi j'ai, à plusieurs reprises, au cours de ce rapport, exposé combien il est important d'informer l'opinion publique mondiale de la misère qui règne dans les pays insuffisamment développés et de l'urgente nécessité de porter remède à cette situation.

Au cours de la dix-huitième session du Conseil économique et social, les délégués des principales organisations syndicales mondiales ont déclaré qu'une œuvre d'entraide entreprise par leurs gouvernements recevrait l'appui des millions de travailleurs qu'ils représentaient, si du moins ceux-ci connaissaient la déplorable situation des pays insuffisamment développés. Dans le même ordre d'idées, le représentant d'une grande Puissance industrialisée a suggéré la publication d'une sorte de Livre blanc qui porterait les informations nécessaires à la connaissance des milieux dirigeants des pays industrialisés. Enfin, le représentant d'une autre

Puissance a déposé un projet de résolution tendant à donner la plus large diffusion internationale à toutes informations concernant l'utilité et l'urgence d'instituer le Fonds spécial.

Peut-être l'Assemblée générale pourrait-elle considérer l'opportunité de saisir l'opinion publique mondiale du problème posé par les conditions de vie dans de vastes régions du monde. Cette tâche d'information remplie, les gouvernements pourraient plus aisément prendre les mesures qui leur sembleraient les plus convenables.

J'ai déjà fait observer au chapitre IV du présent rapport que les réponses gouvernementales insistaient pour que ne soit pas créée, à l'occasion de l'établissement du Fonds, une nouvelle "bureaucratie internationale". C'est en effet, au cours de chacune de mes conversations, la première observation qui me fut présentée. J'ai heureusement pu dire à mes interlocuteurs que l'Assemblée générale n'avait pas négligé cet aspect du problème et avait chargé le Secrétariat d'étudier la possibilité de coordonner aussi étroitement que possible les activités du Fonds spécial avec celles de l'Assistance technique, de la Banque et d'autres institutions spécialisées (E/2618). Aussitôt cette assurance donnée, la conversation se poursuivait de façon beaucoup plus favorable.

Je crois bien faire en attirant à nouveau l'attention de l'Assemblée générale sur cet aspect du problème, dont on aurait tort de minimiser l'importance.

Au cours de sa dix-huitième session — qui vient de s'achever — le Conseil économique et social a pris connaissance des principaux éléments contenus dans le présent rapport et, après en avoir longuement délibéré, a adopté, à l'unanimité, la résolution 532 A (XVIII), que voici :

"Le Conseil économique et social,

"Ayant examiné le rapport intérimaire présenté par M. Raymond Scheyven au sujet de l'établissement d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, ainsi que le document de travail présenté par le Secrétaire général,

"Constatant que la teneur des réponses des gouvernements et les débats du Conseil montrent que la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique rencontre un appui moral et matériel croissant,

"Considérant que le développement harmonieux de l'économie mondiale est une condition nécessaire de l'établissement de relations internationales favorables au maintien de la paix et de la prospérité mondiale,

"Réaffirmant que le développement économique des pays sous-développés est de la plus haute importance non seulement pour ces pays, mais aussi pour les pays industrialisés,

"Tenant compte du fait que le rythme actuel du développement des pays sous-développés est générale-

ment peu satisfaisant et que la situation internationale actuelle exige que le développement de ces pays soit accéléré,

.....
"2. *Recommande* à l'Assemblée générale de demander instamment aux gouvernements de réexami-

ner leur attitude en ce qui concerne l'appui matériel qu'ils seraient prêts à fournir à un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, compte tenu des modifications de la situation internationale et d'autres facteurs pertinents;"

.....

ANNEXE

Quotes-parts des contributions des pays Membres à l'Organisation des Nations Unies, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (en pourcentages du total)

<i>Pays</i>	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>Fonds</i>	<i>Banque</i>	<i>Pays</i>	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>Fonds</i>	<i>Banque</i>
Afghanistan	0,08	—	—	Mexique	0,75	1,03	0,72
Allemagne (République fédérale)	—	3,78	3,65	Nicaragua	0,04	0,02	0,01
Arabie saoudite	0,07	—	—	Norvège	0,50	0,57	0,55
Argentine	1,40	—	—	Nouvelle-Zélande	0,48	—	—
Australie	1,75	2,29	2,21	Pakistan	0,75	1,14	1,11
Autriche	—	0,57	0,55	Panama	0,05	0,01	—
Belgique	1,38	2,58	2,49	Paraguay	0,04	0,04	0,01
Birmanie	0,13	0,17	0,17	Pays-Bas	1,25	3,15	3,04
Bolivie	0,06	0,11	0,08	Pérou	0,18	0,29	0,19
Brésil	1,40	1,72	1,16	Philippines	0,45	0,17	0,17
Canada	3,30	3,43	3,60	Pologne	1,73	—	—
Ceylan	—	0,17	0,17	République Dominicaine	0,05	0,06	0,02
Chili	0,33	0,57	0,39	République socialiste soviétique de Biélorussie	0,50	—	—
Chine	5,62	6,30	6,64	République socialiste soviétique d'Ukraine	1,88	—	—
Colombie	0,41	0,57	0,39	Royaume-Uni de Grande-Bre- tagne et d'Irlande du Nord ..	9,80	14,88	14,39
Costa-Rica	0,04	0,06	0,02	Salvador	0,05	—	—
Cuba	0,34	0,57	0,39	Suède	1,65	1,14	1,11
Danemark	0,78	0,78	0,75	Syrie	0,08	0,07	0,07
Egypte	0,47	0,69	0,59	Tchécoslovaquie	1,06	1,43	1,38
Equateur	0,04	0,06	0,03	Thaïlande	0,18	0,14	0,14
Etats-Unis d'Amérique	33,33	31,48	35,13	Turquie	0,65	0,49	0,48
Ethiopie	0,10	0,07	0,03	Union des Républiques socia- listes soviétiques	14,15	—	—
Finlande	—	—	0,42	Union Sud-Africaine	0,78	1,14	1,11
France	5,75	6,00	5,81	Uruguay	0,18	0,17	0,12
Grèce	0,21	0,46	0,28	Venezuela	0,39	0,17	0,12
Guatemala	0,07	0,06	0,02	Yémen	0,04	—	—
Haïti	0,04	—	—	Yougoslavie	0,44	0,69	0,44
Honduras	0,04	0,03	0,01				
Inde	3,40	4,58	4,43		100,00	100,00	100,00
Indonésie	0,60	—	—				
Irak	0,12	0,09	0,07				
Iran	0,28	0,40	0,37				
Islande	0,04	0,01	0,01				
Israël	0,17	—	—				
Italie	—	2,06	1,99				
Japon	—	2,86	2,77				
Jordanie	—	0,03	0,03				
Liban	0,05	0,05	0,05				
Libéria	0,04	—	—				
Luxembourg	0,06	0,11	0,11				

* Moins de 0,005 pour 100.

Sources: Organisation des Nations Unies, résolution 765 (VIII) de l'Assemblée générale. — Fonds monétaire international: *Rapport annuel, 1953*, annexe IV. — Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Huitième rapport annuel, 1952-1953*, annexe J.